

SECONDE PARTIE : DU LIVRE D' ESTHER A LA SHOAH

. Pourim à Dachau

Ils étaient arrivés d'Auschwitz par petits groupes d'environ vingt personnes chacun. De fait, ils ne ressemblaient plus à des hommes; c'était plutôt des squelettes ambulants. Leurs visages étaient devenus triangulaires avec des mentons pointant en avant et des joues creuses. Même leurs lèvres n'étaient plus que des lignes bleues. Par contre, leurs yeux semblaient immenses, avec un éclat étrange presque lumineux. Dans l'argot du camp de concentration, on les appelait "les Musulmans", nul n'a jamais su pourquoi on désignait ainsi les mourants. Leur façon de parler yiddish était étrange pour nous, natifs de Lituanie. Eux, ils étaient originaires du ghetto de Lodz puis avaient été déportés à Auschwitz avant d'être envoyés dans notre camp. Ce camp était situé au cœur d'une petite forêt entourée de verts pâturages: un paysage d'une beauté à couper le souffle. Quand j'avais moi-même été transféré là-bas, j'avais pensé: "Rien de mal ne peut arriver dans un environnement aussi idyllique..." Mais j'avais vite compris que la beauté n'était que dans le paysage. Les Allemands qui nous dominaient n'étaient que des sadiques et des assassins. Les habitants de Lodz étaient tombés dans le même piège. Ils trouvaient qu'en comparaison avec Auschwitz, ce camp était un paradis. Mais nombre d'entre eux périrent après leur arrivée: de coups, de faim et par les terribles travaux forcés.

Mais ils préféraient mourir ici plutôt que dans les chambres à gaz. C'est par eux que nous avons appris cette réalité hallucinante: l'existence de chambres à gaz et de fours crématoires érigés pour assassiner des milliers d'innocents par jour.

Certains des nouveaux arrivants nous racontèrent qu'eux-mêmes s'étaient tenus, sans vêtements, à l'entrée des chambres à gaz quand les Nazis leur avaient soudain ordonné de se rhabiller et de se rendre vers notre camp: ils avaient sans doute un tel besoin désespéré de travailleurs qu'ils faisaient transiter ces squelettes ambulants à travers la Pologne jusqu'à Dachau en Allemagne.

En mars 1945, peu d'entre eux avaient survécu. L'un d'entre eux était connu comme 'Haïm le rabbin'. Nous n'avons jamais réussi à savoir s'il avait vraiment été rabbin mais il tenait à se laver les mains avant de manger, récitait les bénédictions, connaissait les dates du calendrier juif et savait prier par cœur. Parfois, quand les Allemands avaient le dos tourné, 'Haïm le rabbin organisait la prière du soir.

Le commandant juif du camp, Burgin, l'avait remarqué et il tentait de l'affecter aux travaux les moins difficiles. La plupart des prisonniers mouraient quand ils devaient porter des sacs de 50 kg de ciment. 'Haïm, le rabbin, n'aurait pas survécu à ce genre de travaux.

Il m'avait dit un jour que, s'il sortait vivant de cette guerre, il se marierait et aurait au moins une douzaine d'enfants.

A la mi-mars, on nous accorda un dimanche, un jour de liberté totalement inattendu. Le camp était couvert de neige, mais ici et là, on sentait que le printemps arrivait.

Nous avons entendu des rumeurs sur l'occupation de l'Allemagne par l'armée américaine et l'espoir renaissait dans nos cœurs.

Après le "petit déjeuner" (une tranche de pain moisi, une noix de margarine et de l'eau brunâtre appelée "ersatz de café"), nous pûmes retourner dans nos baraques et nous recoucher un peu.

Soudain nous remarquâmes 'Haïm le rabbin, debout sur la neige et criant à tue-tête: "Haman sur la potence! Haman sur la potence!"

Il portait sur la tête une "couronne" de papier découpée dans le carton d'un sac de ciment, il s'était enveloppé dans une couverture sur laquelle il avait attaché des étoiles découpées dans le même sac de ciment.

Nous étions pétrifiés par cette apparition étrange, incapables de croire nos yeux et nos oreilles tandis qu'il dansait, oui il dansait dans la neige: "Je suis A'hachvéroch, le roi de Perse!"

Puis il s'arrêta, se redressa, le menton pointé vers le ciel, le bras droit étendu dans un geste impérial et il s'écria: "Haman sur la potence! Et quand je dis Haman, nous savons tous qui est le Haman d'aujourd'hui!"

Nous étions persuadés qu'il avait, lui aussi, comme tant d'autres, perdu la raison. Nous étions une cinquantaine de détenus à l'observer, incrédules puis il dit: "Frères juifs! Que vous arrive-t-il ? C'est Pourim aujourd'hui! Jouons une pièce de Pourim!"

Tout-à-coup nous nous sommes souvenus: sans doute sur une autre planète, sans doute il y a des millions d'années, il y avait une fête appelée Pourim, des enfants qui se déguisaient, des gâteaux en forme de triangles qu'on appelle "Hamantaschen" (des oreilles d'Haman)... 'Haïm le rabbin vivait Pourim, lui il connaissait la date hébraïque alors que nous n'avions plus aucune idée du calendrier. Il décida alors de distribuer les rôles pour la pièce de Pourim: certains se retrouvèrent nommés reine Esther, Mordekhaï, reine Vachtî... J'eus l'honneur de jouer le rôle de Mordekhaï. A la fin, nous avons tous dansé dans la neige. Même à Dachau nous avons ainsi perpétué la tradition de la "Pièce de Pourim".

Mais ce n'était pas tout. Notre "rabbin" (était-il prophète?) nous a promis des "Michlo'h Manot", ces cadeaux traditionnels de nourriture. Hallucination ?

Non! Miracle des miracles! Dans l'après-midi, une délégation de la Croix Rouge Internationale arriva dans le camp. C'était la première fois qu'elle s'intéressait à notre sort. Mais nous reçûmes ses membres en libérateurs

parce qu'ils nous avaient apporté les "Michloa'h Manot" promises par 'Haïm: chacun d'entre nous reçut un paquet contenant une boîte de lait condensé, une petite barre de chocolat, quelques morceaux de sucre et un paquet de cigarettes. Comment décrire notre joie ? Nous mourions de faim et soudain, à Pourim, nous recevions ces cadeaux du ciel, ce festin royal ! Depuis lors, plus personne ne douta de l'esprit prophétique de 'Haïm, le rabbin.

Sa prédiction s'était révélée exacte. Deux mois plus tard, Haman-Hitler "marcha vers la potence" et se suicida à Berlin tandis que ceux d'entre nous qui avions survécu étions délivrés par l'Armée américaine le 2 mai 1945. J'ai perdu la trace de 'Haïm le rabbin lors de "la marche de la mort" entre Dachau et le Tyrol mais j'espère qu'il a survécu et qu'il a pu fonder une nombreuse famille comme il l'avait souhaité. Je me souviens toujours de lui, quand approche la fête de Pourim, pour l'inoubliable "Pièce de Pourim" qu'il nous fit jouer à Dachau.

Solly Ganor

Traduit par Feiga Lubecki

J'ai choisi de placer ce récit sans introduction, et je pense qu'il se suffit à lui-même pour ne pas ajouter de commentaire particulier.

L'histoire de la fête de Purim depuis le Livre d'Esther jusqu'à la Shoah serait un projet de rédaction extraordinaire. Et pourtant ...

Le symbole de Purim, sa force, son humour et son intelligence n'auront pas suffi en 1942 à enrayer la machine de mort industrielle des nazis sans que ne se perde plus de 5 millions d'êtres humains juifs lors de la Shoah, et avec eux, toute une partie de la culture Hébraïque.

Ce récit néanmoins, malgré la catastrophe qu'est ce crime contre l'humanité, nous invite à comprendre qu'au-delà de la mort, du deuil, et de la souffrance, certains actes, fussent-ils minimaux, apparaissant comme futiles ou déraisonnables, voire insensés, ont néanmoins des conséquences.

Ce n'est pas ce Purim à Dachau qui mit fin à la Shoah. Beaucoup de combattants, de résistants luttèrent pour éradiquer les forces criminelles nazies.

Mais pourtant, un acte de cette valeur symbolique, en ce camp de Dachau, à la date de Purim, pour fêter encore, comme cela fut possible, l'acte d'Esther, par une représentation théâtrale des condamnés devant les génocidaires, ne peut pas ne pas être sans conséquences.

L'intention de cet acte, l'acuité de la conscience de ce Rabbin, et sa détermination apparemment irraisonnée de faire jouer Purim à ses camarades d'infortunes, à ses frères, ne se mesure cependant pas dans les mêmes dimensions que l'action d'un bataillon de soldats américains et russes.

D'ailleurs, je ne sais pas dans quelle dimension, ni à quelles modalités, un acte comme celui-ci se réfère.

Peut-être ici serait-il possible de commencer à prendre la vraie mesure de la fête de Purim.

Tant dans les modalités de son émergence - que la première partie de cet essai s'est efforcé de donner à entendre - que dans la suite de l'histoire de cette fête, c'est peut-être la force de l'éthique qu'elle porte en puissance qui pourrait apparaître comme le premier geste d'une émanation authentique de l'humain en l'humain.

Là où, dans le registre du symbolique, le réel et l'imaginaire s'accordent pour acter, au sens propre du terme, en une résolution qui convoque dans le travail de mémoire, au-delà de la commémoration, les énergies inhérentes aux expériences fondatrices, à toutes les premières fois, et avec elles, à ce qui, en les faisant naître à la vie, les projettent, les propulsent vers des futurs incertains, mais toujours en espoir d'accompagner leurs initiateurs, et avec eux, la poursuite de leurs intentions et de leurs résolutions.

Et, cet espace où cette rencontre, au-delà des temps, du Temps et des espaces, est possible, est encore une conscience active et créatrice qui ne peut advenir que dans une re-création permanente et toujours obligatoirement inventive.

Cette conscience en action est toute particulière et ne ressemble ni aux improvisations déracinées, ni aux répétitions habiles fussent-elles celles de virtuoses.

Il s'agit bien d'un acte, qui, en sa propre et originale intervention au monde, s'inscrit dans une connaissance de ce monde (ce qui invite à en avoir pris une certaine mesure) pour, en en formant une vision cohérente et distincte, en transformer par son action même, l'aspect, c'est à dire l'équilibre, en modifiant les modalités posées dans l'instant même de sa réalisation.

Et si cet acte-ci s'est inscrit dans le champ théâtral de la représentation sans en connaître l'apparat, c'est à dire, les conventions usuelles, peut-être sera-t-il possible d'envisager ici, une des singularités premières de la fête de Purim.

J'aimerais maintenant esquisser le rapport de cette fête avec l'idée qui accompagne une certaine histoire du théâtre pour introduire et l'une, et l'autre, à l'histoire de l'acte qu'est Purim.

Pour en cueillir certains fruits et en déguster la saveur avec vous.

CHAPITRE 3 : POURIM ET LE THEATRE

Introduction

Dans le cadre de cette étude sur la fête de Pourim abordée du point de vue de l' anthropologie des textes du Judaïsme, mise en perspective avec la réflexion sur une éthique du futur appliquée au XXI^o siècle, nous allons maintenant aborder l' histoire de Pourim dans ce qu' elle produit comme résonances avec l' histoire du théâtre.

Dans cette configuration et avec des modalités encore à préciser , nous envisagerons une réflexion ouverte sur ce qu' a pu produire , au-delà de la mémorisation de comportements criminels et de la mise en place d'une fête pour célébrer les apprentissages issus de ce récit, l' impact éthique d'une telle proposition.

Ainsi, si Esther et Mordechaï en écrivant le rouleau de la Méguilah, envisageaient certainement de produire un document et une histoire édificateurs pour la génération présente comme pour les générations suivantes, avaient-ils conscience du paradigme culturel , artistique mais encore ETHIQUE qu'ils définissaient en le réalisant, c'est à dire activement ?

Il faudrait avoir une connaissance exacte des temps relatifs à l' écriture du rouleau et posséder de nombreux documents aujourd'hui détruits .

L'histoire de la Perse à l' époque, contemporaine de l' histoire grecque, laisse entendre et comprendre à travers de nombreux ouvrages une effervescence philosophique et théâtrale chez les grecs.

Les guerres " médiques " et de nombreuses pièces de l' époque racontent la rencontre de ces deux civilisations. Et la victoire n'appartient en fait ni à l' une ni à l' autre : car si les grecs l' emportent sur le papier comme sur le terrain, ce n'est que jusqu' à la " conquête " d' Alexandre le Grand.

Le livre d' Esther et Pourim a été écrit à cette époque.

En tant que livre de synthèse, puisqu' il ne s'agit pas d'un livre historique dans le sens où il n'est pas écrit " comme un livre historique ", ce livre nous invite à deviner bien des choses cachées ...

La " naissance " du théâtre " chez les grecs ", au -V^o siècle est contemporaine de Platon, d' Aristote.

Monuments et fondateurs d'une certaine forme de philosophie, (les Pythagoriciens en formaient une autre), ces deux piliers orientent très différemment ce qui va prendre, chez les dramaturges, différentes couleurs : d' Euripide à Sophocle, d' Aristophane à Eschyle , nous parlons du même moment mais déjà pas dans les mêmes langues : si le grec supporte ces écritures théâtrales, c'est pourtant pour ouvrir à cette " bizarrerie " qui fera d'un même langage différentes langues.

Et c'est cette langue du théâtre, corps âme et textes, musique et masques, cité et art, initiation et culte, qui ne sera plus indomptée par personne, qui naît.

Si, aujourd'hui, à la lumière de ce qui nous est parvenu par les époques et les cultures différentes, nous essayons de remonter jusqu' à ces écritures, force est de nous faire comprendre qu' il s'agit d'un moment extraordinaire :

jusqu' à quel point pouvons-nous en percevoir la profondeur ?

Personne ne le sait vraiment.

Ce qu' il est possible de comprendre assez vite est, qu' à l' encontre d'un cliché qui voudrait que la temporalité avançant, la culture et la complexification de la pensée avance et que, par conséquent les sociétés contemporaines et modernes sont " bien plus avancées " qu' " avant " , " dans l' antiquité " est en question.

Non pas sur la base de l' évolution technique.

Non pas sur la base des évolutions des sciences issues de ce moment de réflexion.

Mais, dans la coupure épistémologique grecque, formée par la pensée forte et diffusée, de penseurs tel Platon, qui fonde pour des temps qui nous mènent jusqu' à aujourd'hui, les civilisations dites modernes.

Le danger cependant serait de croire que, issue d'une telle " révolution " , la question des origines se résout en une filiation incontournable et donc, finale , qui ferait des " grecs " , les fondateurs de la démocratie. S'il est évident qu' à cette époque, se posent les bases de ce qui, juridiquement comme politiquement, va se développer dans certaines sociétés pour fonder des sociétés de droit moderne, force est de constater que d'autres, dites " modernes " vont préférer s'astreindre aux versants moins glorieux des contingences politiques de l' époque : et , pour être clair et direct, si les nazis ont tant encensé les grecs¹, c'était en y défigurant le particularisme historique, pour en inventer une mytho histoire développant le racisme et l' inégalité inhérent aux formes antiques de la cité politique et développant le mythe de la « beauté » sous des critères biologiques.

Et il n' existe aucune autre civilisation qui puisse , autant que celle fondée sur les écrits de Platon , refuser le nazisme.

Mais le sujet de ce chapitre n'est pas l'étude des rapports gréco-nazis mais bien l'étude du rapport de Pourim au théâtre.

Si cette fausse digression s'est inscrite ici en vrai préambule, ce fut dans l' objectif de laisser entrevoir ce qui pourrait aujourd'hui inviter à lire et à comprendre Pourim, la fête de Pourim , son culte, la représentation de cette histoire, sa lecture publique, à l' aune **de la naissance du théâtre**.

Moment proche, " voisin " au sens géopolitique, moment résonnant dans l' onde de choc de " l' expansion grecque " , l' écriture de Pourim ou, plus exactement, l' inscription de la fête de Pourim EN **UN RECIT PUBLIC**, ne peut-il pas se comprendre comme la corrélation quasi phénoménologique de la naissance du théâtre en Grèce ?

Eschyle ne nous parlera-t-il pas des Perses du temps d' Assuérus ?
Aristophane de ces femmes qui veulent être l' égal des hommes ?
Platon de ses banquets ?

Il ne s'agit pas ici de rencontrer le terrain des spécialistes historiens grecs, ou perses, ou juifs, mais de " planter le décor " , poser l' univers dans lequel arrive cet écrit et cette fête. En ouvrant plus largement que dans les lectures traditionnelles qui confinent le livre au monde juif, voire au monde perse, et en dépassant les limites inscrites dans le livre lui-même, n'est-il pas possible de comprendre davantage de ce qu' aurait pu signifier l' écriture de ce livre à ce moment ?

Ainsi, tout en connaissant les différences majeures qui existaient entre le monde grec et le monde perse, entre les deux régions et cultures, n' est-il pas possible d'envisager que ce livre, au-delà du moment critique et belliqueux, dans une synthèse quasi obligée d' histoires encore récentes, ait pu cristalliser un moment extraordinaire ?

Car enfin, au-delà des faits donnés à lire et à entendre dans le livre d' Esther , comment évincer l' écriture même du livre ? Sa dramaturgie ? Sa langue ? Sa construction littéraire ? Sa poésie ?

Si ces critères n'apparaissent qu' au début du XX^e siècle dans l' exégèse biblique, ils ne figurent encore aujourd' hui que comme une approche fragmentaire qui, en tant que " formelle " , ne pourrait pas correspondre aux études " de fond " qui " connaissent les vraies questions " .

Et pourtant. L'étude des langues de l' Hébreu biblique est un des principaux critères, et de datation historique, et de compréhension des sens ésotériques profonds, qui justement ne sont abordables que dans la connaissance intime des spécificités de l' écriture. Mais ici, si nous approchons ce que Jakobson et Saussure poseront au XX^e siècle comme le passage à la linguistique obligée, nous ne touchons pas encore à la dramaturgie ...

Mais qu'est-ce donc que cette dramaturgie dont vous nous parlez là , monsieur ... ?

Jourdain ?

¹ cf : "Le nazisme et la culture" p.69 de Lionel Richard. Editions Complexe. 2006

A mot pour rire, il serait facile de répondre que Esther et Mordecaï ont du faire de la dramaturgie sans le savoir et qu'aujourd'hui, beaucoup lisent de la dramaturgie en croyant étudier des textes sacrés.

Si la sacralisation, effective avec la canonisation, n'est en rien comparable à la sanctification de la vie proposée par le Judaïsme depuis le Moyen-Âge en des termes clairs, la dramaturgie, elle, remonte effectivement clairement aux dramaturges grecs du - V^e siècle.

Et la proposition faite ici est de ne plus circonscrire cette émergence au milieu grec mais de voir comment le livre d'Esther, en tant que texte de la tradition juive, arrivant suite à la promiscuité perse et au moment de l'expansion grecque, JOUIT de possibles ondes et émulations dont personne jusqu'à aujourd'hui, n'a pesé, à ma connaissance, les tenants et les aboutissants.

Si, dans une telle éventualité, d'aucun accepte d'avancer, non pas sur un terrain miné, mais sur un territoire encore en plein défrichage, alors il est et sera possible de rencontrer une et des lectures qui, sans nier les anciennes, et au contraire quelquefois en les approfondissant, développeront néanmoins des particularités et singularités nouvelles et rendront, sans le désir d'actualisation forcée mais dans le souhait d'une lecture contemporaine, le livre d'Esther et la fête de Pourim encore plus présente à nos jours.

Pour se faire, et avant que de passer tout au long de ce chapitre, à la découverte de ce territoire encore indéchiffré, nous allons maintenant voir, à la lumière d'une conférence portant sur le théâtre Yiddish, comment a pu s'inscrire Pourim dans une histoire du théâtre.

1- Des origines du théâtre juif

La rédaction qui suit s'inspire directement du cours et de la conférence de M.Messer donné à Paris, à la maison de la culture Yiddish en novembre 2005.

Des compléments sont encore tirés de cours de l'Institut Elie Wiesel à Paris.

Si le théâtre Yiddish naît officiellement en 1876, avec, c'est qu'auparavant la distinction ne se faisait pas entre les deux langues : Hébreu et Yiddish. Le théâtre Yiddish connaîtra ses dernières heures de gloire jusqu'en 1950 aux USA avec Maurice Schwarz.

Aujourd'hui, il subsiste encore à Varsovie et en Israël des foyers vivants de théâtre Yiddish.

D' Exagogue d' Ezechielos ...

Aux origines antiques, nous avons retrouvé une pièce, au -II^e siècle en Alexandrie, d'Ezechielos, intitulée " Exagogue ", mettant en scène Moïse et _____ lui-même ainsi que d'autres personnages.

Cette pièce, unique, rare, première reconnue formellement du théâtre juif par les historiens, apparaît ainsi comme une possible réponse claire et précise à toute la naissance du théâtre grec.

En Egypte à l'époque, le culte de Dionysos existait encore. Ainsi, qu'un dramaturge juif écrive sous une forme indubitablement théâtrale, issue des dramaturgies grecques, dialoguées, séquencées, une pièce relative à l'histoire juive, et mettant en scène les principaux personnages de l'histoire juive, est exceptionnel.

Il existe d'ailleurs un cours sur cette écriture dont nous ne traiterons pas ici.

Cherchant à ancrer l'histoire du théâtre juif, nous allons suivre une histoire qui ne prend pas en compte le livre d'Esther pour laisser résonner combien l'absence de la citation du livre d'Esther dans cette histoire laisse en creux émerger la force de cette écriture.

Ainsi ce premier moment " fondateur " du théâtre juif, avec cette pièce " Exagogue ", qui signifie en grec " Exode " et qui raconte entre autre, l'histoire de l'exode.

Le livre d'Esther, canonisé au I^e siècle après JC, " entre " alors dans l'histoire de l'exégèse des textes de la tradition juive " après " Exagogue.

Qu'en est-il exactement ?

Il est difficile de ne pas se rendre compte de l'existence présente et forte de ce livre dans d'autres ouvrages qui, en tant que synthèse forte (Maccabées 1, ou Daniel) , vont néanmoins y faire référence.

Serait-il possible de noter ici que nous ne connaissons jamais ce qui a été détruit et aurait pu nous renseigner sur bien des choses ignorées de nous aujourd'hui.

Nous pouvons cependant comprendre que l'écriture, et la copie de livre à l'époque antique, demandait non seulement beaucoup de travail, mais encore de temps, et aussi d'argent.

Ainsi, quand Maccabées 1 s'annonce comme une synthèse d'une bibliothèque de cinq livres dont il n'est qu'un résumé, que faut-il penser ?

La comparaison avec le résumé fait aujourd'hui de l'oeuvre de Freud en un *que sais-je ?* sur la psychanalyse est-elle tenable ?

Sans le savoir exactement jamais, la question reste posée.

Aussi, de l'impact qu'il ait pu avoir certains livres à l'époque, à leur connaissance et à leur diffusion, bien des tenants primordiaux nous échappent.

Combien ces savoirs nous permettraient d'envisager l'histoire autrement ?

Nous ne pouvons que le pressentir.

... à Hoschender - 1923

Jacob Hoschender, rabbin américain qui en 1923 écrira *The Book of Esther in the Light of History* s'est attaché à comprendre l'écriture de ce livre à la lumière des contingences sociales politiques de l'époque, c'est à dire des modalités de refus de voir ce livre diffusé (vu sa force et son impact politique) jusqu'aux questions relatives à la légitimation de sa canonisation (qui entraîne des questions à la fois théologiques mais encore politiques au sein même de la communauté juive) pour envisager le livre d'Esther dans une configuration historique nouvelle, qui permette d'entrevoir un tout nouveau visage, où la compréhension de la perdurance de la fête de Pourim à travers les âges et les civilisations s'éclairent d'une lumière nouvelle.

Et encore une fois, ces études reposent sur des hypothèses historiques construites sur des savoirs il est vrai en partie vérifiés mais dont la principale source reste, effectivement, la perdurance au sein de la tradition juive, dans la pratique du culte, et dans toutes les orientations, de la fête de Pourim.

Ce n'est qu'en remontant l'histoire de la pensée rabbinique et donc l'histoire du Judaïsme que nous apparaît, en filigranes, entre les commentaires, cette fête de Pourim, telle une source bienfaisante où chaque génération puisera à volonté pour s'instruire ou se défendre, suivant les saisons.

Si j'ai commencé cette histoire en posant ces deux bornes historiques, c'est pour lire en celles-ci les deux moments forts qui rapprochent Pourim et l'histoire, l'histoire et le théâtre.

Cette première toile de fond historique tendue, nous allons maintenant voyager à même l'histoire pour découvrir davantage de points de repères.

Nous noterons simplement que l'analyse de Hoschender, datant de 85 ans peine encore aujourd'hui à traverser ce qui sépare les USA de l'Europe ...

Il sera éclairant alors, pour ceux qui croient à la diffusion rapide par les moyens de communications contemporains des textes d'aujourd'hui, de voir combien certains, malgré la connaissance bibliographique dont plusieurs ouvrages témoignent, restent encore inconnus et non travaillés.

2 - Histoire du théâtre et histoire de Pourim

Mais revenons à l'histoire du théâtre juif et à l'histoire du théâtre et de Pourim.

Il nous sera alors possible de saisir les points de passages et d'ainsi circuler de l'une à l'autre.

Si nous ne connaissons l'histoire de la fête de Pourim que par bribes, fragments, historiques et régionaux, comme nous l'avons déjà dit, il est et sera très difficile d'effectuer une lecture linéaire chronologique tant cette fête s'inscrit partout à travers le monde et dans de nombreuses couleurs, nous pouvons néanmoins aborder par l'histoire du théâtre ce qui nous servira, pour l'instant, de fil rouge historique nous permettant d'esquisser cette ligne chronologique.

Après la naissance du théâtre en Grèce , et ses développements chez les romains dans des formes calquées, le deuxième temps fort de l'histoire du théâtre " occidental " et " oriental " se situe au moyen-âge. Puisque de Shakespeare au théâtre Nô, des Bouffonneries des Mystères à Jean Racine, ce second temps fort ouvre ce qui fonde aujourd'hui le " paysage théâtral contemporain " , pour ceux qui considère encore l'histoire du théâtre comme active (...) .

Ce temps là, correspond encore au passage des carnivals aux *Purimspiels* du nord de l' Europe.

Maintenant, si les liens du théâtre Nô avec le Bouddhisme remontent effectivement jusqu' au V° siècle avant JC, en Inde orientale, nous ne prouverons jamais les liens directs avec l' empire perse et le livre d' Esther dans ce chapitre : un spécialiste de l' histoire et de l' histoire du théâtre pourrait je pense, y consacrer au minimum sa vie , sinon ses vies.

Et pourtant, l'empire d' Assuérus, au temps des premières fêtes de Purim, s' étendait de l' Egypte à l' Inde

Si , pour tous ceux qui désirent éviter une lecture superficielle de Shakespeare, il est conseiller de lire le début de l' acte V d' Hamlet pour comprendre à quel point l' histoire du Judaïsme résonne dans l' oeuvre du plus grand dramaturge moderne, nous ne prouverons jamais les liens directs du royaume d' Angleterre avec la diaspora juive puisque cela est fait , de Shakespeare à Menasse Ben Israël.

Citation de Hamlet de W.Shakespeare : début acte V, scène 1 : Un cimetière.

Premier paysan : Un enterrement chrétien, ça n' est pas fait pour une qui a cherchée toute seule à s' en tirer.

Second paysan : Je te dis que c' est pour elle. En conséquence creuse tout droit son trou. Le coroner qui a mené quête a décidé de l' enterrement chrétien.

Premier paysan : C' est-il Dieu possible ? A moins qu' elle ne se soit défendu pour se défendre.

Second paysan : Faut croire que c' est ça. (.....)

A cette époque, la première traduction de la Sainte Bible par le King Georges réinitie les études en Judaïsme quelques années plus tard, et le retour possible des Juifs en Angleterre se fera dans toute l' effervescence de la parousie prochaine et annoncée... (voire les aventures messianiques de l' époque) : ainsi la terre d' Angleterre pourrait être celle qui fut tant et tant promise

Manassé Ben Israël, qui fut le Rabbin de Spinoza, une fois la communauté juive réinstallée aux Provinces Unies fut le premier juif à être reçu depuis 1208, en 1655, en Angleterre, après la révolution de 1648.

Si , pour tous ceux qui le désirent, il est possible de voir en les mystères du Moyen Age, des fêtes catholiques, nous pouvons prouver combien l' origine de ces fêtes s' ancrent sur la fête de Pourim et la réadaptation par les chrétiens des représentations de Pourim chez les Juifs.

Si , pour tous ceux qui souhaiteraient croire que le théâtre français est pur, pur français et purement français pur, alors ils n' ont qu' à lire Esther de Jean Racine qui, en tant que réécriture " officielle " du livre d' Esther au XVII° siècle , n' est que la mise en " officialité " de processus connus et établis au sein des communautés juives depuis longtemps, et qui consistaient à écrire et réécrire l' histoire du livre d' Esther ou des parodies de cette histoire.

Ainsi, sur quatre points fondamentaux, essentiels, de l' histoire du théâtre, et de l' histoire des sociétés modernes, nous retrouvons le livre d' Esther et la fête de Pourim dans ce qu' elle est la tradition vivante et populaire du Judaïsme, des juifs et de ce que peuvent en percevoir effectivement les non juifs en tant que faits culturels et sociaux qui s' expriment dans les cités et sociétés à différentes époques.

Combien ces points de repère seront le point de référence à de nombreux évènements , c' est ce que ce chapitre se désire écrire en l' esquissant d' une manière indubitable et dans l' objectif de développer ultérieurement ces bases de recherche.

Et de ces quatre points, où la société non juive puise à volonté, le Judaïsme va faire émerger, au sein d' une de ses singularités anciennes, le Yiddish , une forme de théâtre particulière, le théâtre Yiddish où, évidemment, le livre d' Esther et la fête de Pourim vont avoir une place de choix " obligée " .

Ainsi, de ces cinq points maintenant établis, l' histoire du théâtre et l' histoire de Pourim se trouvent en résonances dans des mesures dont chacun de ses points devrait ouvrir à un chapitre particulier.

C'est pourquoi, dans le désir de rester lisible, et en frustrant le lecteur pour mieux l'intéresser, nous ne traiterons que du rapport avec le **théâtre juif**, pour ne pas se perdre dans ce qui fera certainement bientôt l'objet d'une recherche approfondie.

3 - Histoire du théâtre juif

Si après Ezechiel et la canonisation du livre d'Esther, la fête de **Pourim**, mise en place dès le III^e avant JC a certainement été à l'origine du théâtre juif, les premières traces de théâtralisation dans le monde juif sont très tardives :

ainsi, il est possible d'écrire que, avec les responses des rabbins du XII^e et XIII^e siècle, et évidemment liées aux questions relatives au livre d'Esther et à la fête de Pourim, naissent, ce qu'il serait possible de nommer aujourd'hui, les **BOUFFONS**, et qui correspondent dans l'étymologie juive au **Rabbin de Pourim**, figure qui doit situer un personnage entre le "récitant ou lecteur de la Méguilah" et les personnages parodiques issus des réécritures du Haut Moyen Age. Nous présentons en annexe la réécriture, en France, dans le pays Aixois qui à l'époque de la rédaction ne faisait pas parti du Royaume de France, d'un livre d'un médecin du XIV^e siècle nommé **CRESCAS de CAYLAR** intitulé : **le Roman Provençal d'Esther**.

Ce type de réécriture n'est pas rare et a donné lieu à toute une littérature "apocryphe", ignorée aujourd'hui et sûrement beaucoup plus populaire que ne l'a conservé l'histoire des textes.

La préface à l'édition de 1892 de Paris nous donne :

" Le fragment de poème provençal, en caractères hébreux, qui suit, se trouve dans le manuscrit n° 28 (XVI^e siècle) de la collection des manuscrits hébreux appartenants au Docteur Hermann Adler, grand rabbin de Londres, à la suite des parodies des passages talmudiques adaptées à la fête de Pourim. Pour remplacer les liturgies sérieuses dans lesquelles on donne l'histoire d'Esther en forme poétique, des savants juifs du midi de la France s'amusèrent à composer des parodies. "

Ce premier passage nous indique donc un rapport très particulier des propres rabbins à la tradition et invite déjà à imaginer comment, au sein même de la tradition, l'humour, la distance, la liberté étaient déjà grande, et si loin des dogmatiques autres cultures, dont, à l'époque, le catholicisme était un des masques les plus hideux et qui se défigura à jamais dans la mise en place de l'Inquisition espagnole.

C'est d'ailleurs à cette époque que nombre de rabbins durent subir les "disputes" puis les expulsions et autres persécutions et mises à mort orchestrées par le joug des criminels et tortionnaires "catholiques" dont, anachronisme mis à part, les techniques de l'époque influencèrent jusqu'aux nazis du XX^e siècle.

Ainsi donc, les rabbins riaient et se moquaient d'eux-mêmes et des textes de leur tradition. (J' imagine en passant une seconde un mollah se dessiner à la manière d'un clown)

dans la suite de cette préface :

" De cette nature est l'écrit du célèbre Calonyme, fils de Meyer d'Arles, fait à Rome entre 1319 et 1322. Il existe de cet ouvrage une seconde rédaction qui est attribuée à Maître Léon de Bagnols, contemporain de Calonyme. Ces parodies sont en hébreu, excepté quatre lignes en provençal. (...) Le médecin Crescas (nom provençal d'Israël) fils de Joseph le lévite Caslari (de Caylar ou Caslar) composa peu après une liturgie poétique, en hébreu, qui renferme l'histoire d'Esther, après avoir fait, sur le même sujet, le poème provençal qui est l'objet de la présente publication. Malheureusement, ce poème ne nous est pas parvenu en entier. (...) "

Sans ouvrir maintenant sur une exégèse complète de ce roman et de cette réécriture, notons pour notre propos combien ceci n'était donc pas rare et combien, dans le nombre et dans la forme, cette tradition d'écriture - réécriture était courante.

La question de savoir jusque dans quelle mesure ces écritures influençaient les lectures et représentations de Pourim, nous ne le savons qu'en partie.

Mais, à l'identique de l'histoire du théâtre, l'art de l'acteur, comme la représentation, ne franchit guère plus d'une génération, sauf dans le cas de formes très codées, très codifiées, comme le théâtre Nô par exemple.

Nous pouvons d'ores et déjà conclure ici que Pourim justement ne donnera pas ce genre de représentations : au contraire , la multiplicité des approches, des formes, des mises en représentations , ouvrent sur une multitude de réécritures et de coutumes, et ira jusqu' à légèrement déplacer par endroits l' *origine* de la fête en l' adaptant dans son sens profond : de son sens premier qui est celui de la victoire contre des exterminateurs et de la providence divine, vers l' action de la providence divine en des occasions extraordinaires, ainsi, d' attaques effectives à des moments de sauvetages inespérés , les Pourim de l' histoire fêtent des victoires sur la mort .

Mais ici, Crescas nous ramène à la dimension ethnologique de la fête de Pourim : dans sa pratique effective, communautaire, au sein de la tradition portée par des gestes dont il nous reste des écrits, son écriture tend à faire deviner l' ancrage profond de la fête de Pourim et de l' impact du livre d' Esther dans les comportements. Porteurs d'encore autre chose que de l' inscription demandée par Esther, plus loin que la mémorisation , la fête de Pourim devient peu à peu le vecteur de la liberté, du rire, de la réécriture parodique, au-delà de l' autorité première mais dans l' esprit intact de l' initiale proposition.

C'est ici , il me semble , que nous pouvons dégager de ce premier point , une caractéristique incontournable du rapport du livre d' Esther au théâtre juif, dans cette dramaturgie sauvage d'où va pouvoir naître le rire salvateur, la liberté à jamais conquise, et peu à peu , le lien effectif entre le théâtre moderne et Pourim.

En ceci encore que c'est vers cette époque que vont apparaître ainsi, du nord de la France à l' Allemagne comme nous venons de le voir dans le midi de le France, ce qu'il est convenu d'appeler maintenant les *Purimspiel*, ces fragments de réécritures et *jeux de Pourim en Yiddish*.

Les premières troupes de théâtre juif

C'est au XVI^e siècle en Italie , à la Cour de Mantoue que nous avons trace pour la première fois des premières troupes de théâtre juives qui auraient joué *en italien*.

Entre les carnivals, dont évidemment celui de Venise est le plus connu, mais jusqu'aux troupes traversant les Alpes pour venir rejoindre , un siècle plus tard , Molière à Paris, ces italiens voyageurs ne sont -ils pas déjà présents dans l'esprit des comédiens d' Hamlet ?

On est en droit de se demander qui sont et d'où viennent ces comédiens que l' on annonce de villes en villes et qui connaissent , de coeur et de mémoire , tous ces fragments de pièces dont Hamlet, à l' heure d' un moment devenu connu, nous invite à prendre le plus grand respect ?

Ici , il serait très audacieux de commettre le genre de parenthèse qui va suivre mais , malheureusement, il a été impossible de résister à ce questionnement : dans le mouvement qui va , dès 1208 , chassé de manière violente les juifs d' Angleterre, puis d' Allemagne et de France, et dans l' itinérance des populations juives à travers l' Europe, combien de comédiens ou de troubadours auront été des juifs, mis sur la route , et dont peut-être, le souvenir et la culture de Pourim leur aura permis de survivre en prenant la vocation du théâtre comme nouvelle expérience ?

Sans réponse définitive, l'esprit de ces troupes formées en Italie, puis en France comme Molière, va donner naissance à ce qui va apparaître dans le même mouvement comme de plus en plus courant : un théâtre itinérant cherchant à se fixer dans des villes pour vivre de son art.

Cette parabole ici des populations juives, et l' adéquation entre l' itinérance des populations juives et des comédiens, toutes proportions gardées, est encore un lien qui va unir, de manière surprenante, l' histoire du théâtre et l' histoire du Judaïsme, avec l' histoire de Pourim et l' histoire du livre d' Esther.

4 - Dramaturgie théâtrale et histoire du Livre d' Esther

C'est ainsi que de cette proximité entre l' histoire du théâtre et l' histoire de Pourim, nous remontons chronologiquement presque de manière " naturelle " , tant le suivi et l' enchaînement des époques, nous amène à l' écriture " officielle " de Jean Racine : *Esther*.

Point de jonction , de fusion presque, dans une mesure bien française, entre le livre d' Esther et la dramaturgie, Esther de Racine a une histoire particulière.

Nous nous référons ici à une édition du *Théâtre choisi de Racine* édité par J. Lefort en 1882 .

L'histoire de l'écriture de cette pièce par Jean Racine à la demande d'un poème à l'auteur par les jeunes filles de la maison de Saint Cyr en 1689 ouvre encore, comme *Crescas*, comme nous le verrons ensuite avec les *Purimspiel*, à des ouvrages nécessairement plus approfondis, voire spécialisés.

Ce qu'il importe pour cet essai, de bien faire apparaître ici est le lien, fort, entre le Judaïsme renaissant à la cour de Louis XIV, dans une configuration qui préjuge de l'émancipation des Juifs de France un siècle plus tard, et l'impact exceptionnel du livre d'Esther dans ce qu'il est convenu d'appeler chez les français, le "génie" de la langue française.

Loin de sombrer dans l'idolâtrie à tendances racistes des puretés nationalistiques, force est de reconnaître que, dans l'histoire des dramaturgies, des écrivains de théâtre, *Racine*, en puisant chez les grecs d'ailleurs, innova une métrique exceptionnelle dont Molière, mais encore tout le théâtre du XVII^e, et par conséquent toute la dramaturgie moderne sera la descendance.

Seule la rupture d'Artaud et de Brecht au XX^e siècle inaugureront les formes nouvelles et jusqu'au post-modernisme de la fin du XX^e siècle.

Mais pour l'heure, dans une tradition encore lourde, présente, puisque Esther de Racine tint encore lieu de livret à un opéra contemporain à Paris en 2003, cette écriture s'imposa alors comme incontournable.

Pourquoi ? Elle correspond autant à l'histoire de l'exégèse biblique qu'à l'histoire des littératures dramatiques : ainsi, s'appuyant sur les recherches de l'abbé de Sacy (Isaac Lemaître) qui cherchait à établir dans sa traduction du livre d'Esther en 1688 qu'Assuérus ne peut être que le fils d'Hystape, Racine nous offre un condensé des recherches "scientifiques" de l'époque sur le livre d'Esther, des questions exégétiques et historiques, ainsi qu'une version dramatique qui correspond, en fait, en une réécriture du livre d'Esther, à la manière de *Crescas* mais sans cet esprit libre, parodique.

La réécriture de Racine est une réécriture qui corrélativement au mouvement religieux, savant, de la cour de Louis XIV cherchant à fonder l'Etat de France envers la Papauté romaine, s'inscrit dans une démarche quasi-scientifique et fonde, à la limite de la dramaturgie et de l'histoire, une écriture fortement influencée et inhérente à l'écriture même du livre d'Esther.

Loin d'une parodie, la fable choisit des fragments qu'elle développe en s'inscrivant dans une réflexion où la compréhension de l'histoire réelle d'Esther, adaptée à la situation historique du royaume de France de cette fin du XVII^e siècle, permet de dégager une oeuvre "classique", c'est à dire sur laquelle pourra s'appuyer des générations entières d'étudiants tant la thématique comme la forme produite dépasse les conjonctures pourtant travaillées du moment historique.

En ceci, l'écriture de Racine propulse le livre d'Esther au Panthéon français dans la reconnaissance inscrite dorénavant des Ecritures Saintes au coeur du patrimoine royal.

Dans une lecture religieuse, ce moment est encore le retour magistral d'une possible lecture authentique de la Bible en France et qui établira pour longtemps, le rapport des exégèses de l'Eglise catholique aux livres hébraïques, à la Bible, à la Thora.

Première faille dans le mur de l'antijudaïsme catholique romain et apostolique du Moyen-Âge, cette écriture tirera, envers ou contre elle-même, dorénavant le Judaïsme vers l'émancipation en tant que patrimoine possible des "français", fussent-ils ceux du Roi soleil ou de la Révolution de 1789.

Et encore une fois, sans être central, puisque c'est Racine qui apparaîtra dans l'histoire de France comme central, le livre d'Esther, dans un Pourim "assimilé par anticipation" et « remis aux normes » de l'établissement royal français (ce qui fait qu'il ne reste plus grand chose de Pourim), le livre d'Esther est encore ici, à un moment politique, religieux, culturel et historique très important, à la base de ce bouleversement.

Le rapport à cette "tragédie sacrée" invite encore à comprendre cet impact.

Ce que nous apprenons à l'étude de ce moment est encore l'impact de cette écriture auprès du Roi.

Et l' on est presque en train de rêver en lisant ceci :

" Esther, dit Mme de Caylus, fut représentée un an après la résolution que Mme de Maintenon avait prise de ne plus laisser jouer de pièces profanes à saint-Cyr. Elle eût un si grand succès que le souvenir n'en est pas encore effacé ...On représenta *Esther* tout l'hiver; et cette pièce, qui devait être renfermée dans Saint-Cyr, fut vue plusieurs fois du Roi et de toute la Cour, toujours avec le même applaudissement. La première représentation d' *Esther* fut donné à saint-Cyr, le mercredi 26 janvier 1689 : " à trois heures, dit le journal de Dangeau sous la date de ce même jour, le Roi et monseigneur allèrent à Saint-Cyr où l'on représentait pour la première fois la tragédie d' *Esther*, qui réussit à merveille. Mme de Maintenon avait disposé de toutes les places, et il n' y eu aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très bien, et Mme de Caylus fit le prologue mieux que n'aurait pu faire la Champmeslé. Le Roi, les dames et les courtisans, qui eurent la permission d' y aller, en revînrent charmés. (...) Mme de Maintenon n'avait rien négligé pour donner l' éclat au spectacle. La salle était éclairée par des lustres de cristal ; les décors avaient été peints par Borin, décorateur des spectacles à la cour; l' accompagnement des choeurs avaient été confiés aux musiciens du roi et à Nivers, organiste de la maison qui tenait le clavecin. Les habits des actrices étaient magnifiques : ils avaient coûtés plus de quatorze mille livres : c'étaient des robes à la persane, ornées de perles et de diamants, qui avaient autrefois servi au Roi dans ses ballets. Louis XIV trouva la pièce admirable ; il voulu la voir une seconde fois trois jours après, le 29 janvier. En février , la pièce fut donnée quatre fois. (...). Le Roi ne se rassasiait pas d' *Esther*. "

Ici, sans remettre en question le talent de Racine, serait-il possible d'entrevoir ce qui , dans la dramaturgie même du livre d' *Esther* , a pu transporter à cette époque la cour de France.

Il est quasi certain que sous la possible identification de ces jeunes filles à Esther, dans la figure du Roi vainqueur et salvateur de l' héroïne d'abord condamnée puis victorieuse à son tour, l' impact de la dramaturgie biblique ne laissait que de ne pas pouvoir se rassasier d' *Esther*.

La force de Racine fut de dialoguer dans la créativité métrique et maîtrisée de sa propre écriture la langue déjà écrite du livre d' *Esther*.

Alors qu' ici certains verront un odieux mélange, nous préférerons comprendre combien deux langues en une même voix vont résonner jusque dans la réécriture de Racine.

Et si cette écriture encore fait date, c'est bien car justement, la fusion entre une compréhension claire et directe, dans la similitude politique du royaume de France de l' époque et du royaume de Perse d' Assuérus, et de l' un et de l' autre , qu' a pu naître , comme une réécriture parodique rabbinique " moderne pour l' époque " , la langue d' *Esther* de Racine.

Si cette version , dans son originalité reste encore à part, c'est dans le choix dramaturgique de Racine, de dialoguer des scènes simplement décrites dans le livre d' *Esther* et de donner ainsi toute sa puissance à la force tragique du récit historique ; d' ainsi permettre aux sentiments de donner toutes leurs dimensions, à savoir , de dépasser les sensibleries pour atteindre, profondément, aux raisons qui firent se mouvoir et Esther et Mordecaï.

Et dans cette écriture, la " transcription " en dialogue de plusieurs scènes ouvrent à une " dramaturgie quasi explicative " , de l'ordre d' une lecture expliquée, tant certains passages chez Racine laissent advenir sa propre lecture des personnages.

Premier dramaturge exégète, jouissant et de la liberté royale sans les dommages que les chercheurs scientifiques de l' époque connaîtront – tel Gallilée – et de cette liberté dans une modalité artistique dont le théâtre à l' époque porte les lettres de noblesse,

Racine écrivit alors un texte qui traversa l' exégèse sans en subir les foudres et qui , dans la réécriture qu' il est du livre d' *Esther*, ouvre encore aujourd' hui à une compréhension profonde de la dramaturgie biblique : en effet, pour qui connaît la version hébraïque du texte original, l' écriture forte laisse deviner la charge émotive, tragique des personnages et des situations , mais ne les mets pas en avant.

Toujours sobre bien que dense, l' écriture avance implacablement au rythme des sections énonçant des faits et des événements.

Ainsi l' histoire se déroule implacable vers la victoire et le retournement de l' histoire dans une apothéose où résonne encore le nombre de morts.

Ici, chez Racine, l'orientation dramaturgique, en reposant sur la trame dramatique déjà donnée, laisse se développer jusque dans la langue les possibles d'intériorisations des personnages. Et ce qui reste finalement très pudique dans l'écriture originale, prend ici la force d'un second dévoilement.

Ainsi, si Esther et Mordecaï dévoilèrent à l'humanité, au peuple juif comme à tous les peuples, l'ignominie et l'inanité des vœux d'"Aman", puis laissèrent avec l'écriture de la Méguilah et l'instauration de la fête de Pourim, la possible réécoute et réinterprétation des faits, Racine, dans sa propre réécriture, dévoile l'intériorité et jouit d'ouvrir à la précision métrique des sentiments, pulsions, motivations, retournements, lâchetés et courages, forces et sublimes qui sous-tendent l'écriture première.

Et si, dans l'intériorité naissante de cette écriture, dont la vision d'Ezéchiel inaugure un précédent, Descartes avant Racine, et les Romantiques après, émerge tout l'individualisme contemporain, ce n'est que dans une mesure pas encore entachée de l'égoïsme profane d'aujourd'hui.

Si rayonne chez Racine, l'intime des personnages du livre d'Esther, c'est encore pour laisser, dans un respect éthique, l'histoire du livre biblique, résonner jusqu'à aujourd'hui.

5 - Pourim et le théâtre moderne

C'est ainsi que, chronologiquement encore, nous arrivons dans le même mouvement, écho d'ondes inévitables, à ce qui parallèlement à la possibilité après la crise réformatrice luthérienne de revenir aux sources bibliques et à l'apogée que constitue l'écriture de Racine dans cette vision, va se développer avec les lumières naissantes.

Car en Judaïsme comme dans les modernes révolutions des Pays Bas et d'Angleterre un siècle plus tôt, de Locke à Spinoza, les esprits libres et critiques, forts et dégagés des soumissions religieuses allaient ouvrir, avec le mouvement scientifique initié par Galilée et poursuivi par Newton, ce qu'il est convenu d'appeler les lumières, mouvement qui mis en avant la **Raison naissante** sur les obscurantismes criminels de l'époque.

C'est ainsi qu'en Judaïsme, la Haskalah, symbolisée et actée par Moïse Mendelssohn, allait accompagner les révolutions américaines et françaises puis illuminer l'Europe pour voir naître les états modernes avec à l'apogée du libéralisme la jeune Belgique de 1830.

Dans cette explosion de liberté après le chute des oppressions religieuses, l'éclatement des communautés allaient réorganiser profondément et le Judaïsme et l'Europe.

Le théâtre n'échappa pas, bien sûr, à ces révolutions qui ouvrirent sur le XIX^e siècle, et il en fut, avec de nombreux auteurs, acteurs, un des principaux artisans.

Pourim et le théâtre juif, des Pourimspiel à la naissance du théâtre Yiddish, répondit à cette modernisation dans une mesure créative pour instaurer cette langue ancienne en authentique et véritable littérature.

C'est dans ce mouvement d'émancipation et de tentatives d'assimilations par les états naissants que le théâtre juif, Yiddish, prit son essor et garda en son sein la tradition de Pourim tout en "l'assimilant" à son tour : comme chez les rabbins du Moyen-Âge, qui donnèrent dans les réécritures de nouveaux personnages en ce *Rabbi Pourim*, le théâtre Yiddish introduisit dans le même mouvement les chansonniers, chanteurs itinérants, musiciens mi-traditionnels, acteurs de cérémonie qui, au fil de la sécularisation des sociétés et états modernes donnèrent dans des cadres libérés des traditions, naissance aux formes actuelles musicales ou théâtrales que nous connaissons.

Si le jazz est né dans la solitude des champs de coton, les Klezmerims d'aujourd'hui, qui dans les sons de David Krakauer à New York font résonner et la tradition juive et le jazz pour atteindre à des sonorités encore ouvertes, c'est au théâtre Yiddish et à ses "colporteurs" de toute l'Europe de l'Est que nous le devons.

Et toute la culture de ce Yiddish-land naissant au XIX^e siècle, d'où sortiront tous les génies du début du XX^e siècle, d' Einstein à Freud, de Bergson à Buber, où qui s'exileront aux USA fuyant les pogroms des antisémites tsaristes russes et polonais, et bien c'est cette culture qui sera en grande majorité détruite par les nazis en Pologne et dans toute l' Europe de l' est lors de la seconde guerre mondiale.

Car si évidemment c'est le Judaïsme qui est visé, et à travers lui l' humanité, c'est cette culture Yiddish qui se verra en très grande partie , presque dans son entièreté, détruite.

La proposition est de voir maintenant une petite partie de cette culture :

Les Purimspiel.

" Ancêtre du théâtre Yiddish, le pourim-shpil est d'abord un monologue récité par un acteur costumé, à l' occasion de la fête de Pourim. Le pourim-shpil évoluera au cours des siècles en une forme plus élaborée, plus proche du théâtre européen.

Un monologue paraphrasant le livre d' Esther.

Le terme pourim-shpil est répandu dès le XVI^e siècle dans les communautés ashkénazes.

Il existe de nombreux manuscrits de poèmes de pourim qui remontent au XV^e siècle dont certains ont été imprimés.

L' appellation Pourim-Shpil désigne alors un monologue rimé joué lors de la fête de Pourim, au cours duquel un acteur costumé paraphrase le livre d' Esther ou se livre à des parodies de textes, liturgiques ou autres afin de divertir l' assistance. On en écrira jusqu' à la seconde guerre mondiale.

Pourim-shpil et humour profane

Les textes des XVI^e et XVII^e siècle attestent que les sujets traités de manière humoristiques dans ces pièces sont en relation directe avec la vie quotidienne. On les présente dans les maisons familiales au cours des repas de fêtes. Les acteurs sont masqués et costumés.

Plus tard , ce sont des amuseurs professionnels qui s'en chargent.

A partir du XVI^e siècle, on peut voir une forme scénique conventionnelle de Pourim-Shpil, débutant par des vœux au public, un résumé de la pièce, une présentation des acteurs, et se concluant sur de nouveaux souhaits et la demande d'une large rémunération.

*La pièce de Pourim est introduite et dirigée par celui qu'on appelle **LOYFER, SHRAYBER ou PAYATS.***

Elle est marquée par un humour profane, teintée d'allusions érotiques voire obscènes.

A la fin du XVII^e siècle, des textes élaborés sur des thèmes bibliques commencent à se répandre.

La majeure partie reprend la forme conventionnelle comprenant le prologue , l' épilogue , la parodie, l' usage de la langue courante et celui du narrateur.

L'influence du théâtre européen.

Dès le début du XVIII^e siècle, ces comédies à thème bibliques reflètent l' influence du théâtre européen, dans le style littéraire, le choix du sujet et le décor.

Caractérisés à l' origine par leur brièveté (quelques centaines de rimes) , et le nombre restreint d'acteurs, elles deviennent de véritables pièces, jouées par de nombreux comédiens avec accompagnement musical.

*Bien que le lien soit évident entre les premiers pourim-shpil et les pièces à thèmes bibliques de la dernière période, le terme de **Pourim-shpil** ne s'applique stricto sensu qu'aux premières saynètes , jouées dans les maisons.*

Source : dictionnaire encyclopédique du judaïsme, éd. Robert Laffont, 1996.

Ils sont apparus sous l' influence de spectacles chrétiens (issus eux-mêmes de l' adaptation de la fête de Pourim plus ancienne) : mystères et jeux de carnivals : " fastnachtspiel " et purimshpil. Les uns préfigurations et annonces de Jésus, dans des décors somptueux, en dehors des villes, et qui duraient longtemps, et les autres, écrits à partir de lectures midrashiques, à l' intérieur, dans les maisons , en famille.

S'il existe une similitude des structures théâtrales et des sujets bibliques, la différence de contenu et de contexte les séparent grandement.

Le pourim-sphil voit l' acteur costumé, le *Herold* (argumentator) devant un tout petit public, sans décor, présenter le sujet et les comédiens (s'il y en a d'autres) puis décrire le décor où l' on se trouve.

Le spectateur doit se l' imaginer.

Le sujet est sérieux, entrecoupés d'intermèdes drôles et musicaux.
Il existe des formules en Yiddish qui seront reprises dans chaque purim-sphil.

Les sujets principaux sont : - le livre d' Esther, Joseph et ses frères, la sortie d' Egypte, Jonas, la sagesse du Roi Salomon, David et Goliath, Saül et Goliath *et l' actualité locale*.

C'est une occasion de se moquer de Parnassim, du rabbin, des gens riches du Stehtl.
Jusqu'en 1939 en Pologne , on jouera des *purim-sphil* mettant en scène des bordel, des macro juifs du temps de Napoléon
On écrivait des pièces alors qu'il n' y avait pas de théâtre pour les jouer.
Les pièces étaient destinées à être lues.
Et toute cette littérature s'est distinguée dans le sillage de la Haskallah.

Parallèlement sont apparus les Brodersingers, dans les années 1850 à Brody : chanteurs populaires, ils avaient pour fonction de distraire les voyageurs dans les auberges lors de leur déplacements.

Conclusion

Dans ce rapport entre théâtre et pourim, les liens évidents, profonds, ne se laissent pas pourtant saisir directement.

La fête de Pourim, à l' intérieur des communautés juives , resta encore intacte et jusque dans ces rituels différents, des coutumes aux scansions du texte ponctualisé; et c'est bien de ce foyer intime, protégé, et fort que put transparaître, presque transpirer, pour en apparaître quelquefois transcendé, l' histoire du livre d' Esther.

Nous savons que Théodose IV, " père de l' église " interdit la pratique de la fête de Pourim en 408.
Et qu'en 412 eût lieu un terrible pogrom.

Nous savons que la pendaison d' " Aman ", remis en scène lors des fêtes juives de Pourim, fut repris par les chrétiens pour pendre Judas, " assassin du Christ ".

Dans ce miroir , il faut lire avant tout la peur des chrétiens qui voyaient dans Pourim la remise à mort du Christ par les Juifs : dans ces explications, nous comprenons les distances qui séparaient les communautés.

C'est cette pendaison de Judas qui donna carnaval et brûlage de bonhomme de paille, dont il existe encore des restes aujourd'hui dans les traditions païennes des fêtes de St Jean.
J'ai même appris récemment, que dans certains villages du centre de la France, certains organisateurs de carnivals, dont un des moments forts était le brûlage d'un bonhomme de paille, la rumeur avaient circulée qu'il s'agissait en fait de la mort du Roi Louis XVI et que cette coutume était née de la Révolution française...

Ainsi, entre ethnologie et histoire du théâtre, Pourim comme le livre d' Esther ne se laisse ni embrigader ni saisir facilement.

S'il n'existe aucune trace de théâtre juif dans l'antiquité avant la conquête de la Judée par Alexandre, avec Exagoue joué jusque dans le Césarée des Romains sous le règne d'Hérode, apparaissent les premiers signes de théâtre "institutionnalisé" : des noms juifs furent gravés dans la pierre sur certaines places de l'hémicycle du théâtre de Césarée.

Les "responsa" du Moyen-Age, du Rabbin Eleazar de Metz qui autorisait les déguisements lors de la fête des mariages au XII^e siècle, à Ben Itsak de Carcassonne au XIII^e qui introduisit le LETZ, ou bouffon, naquirent les troubadours juifs de France.

Ceux-ci traversèrent les scènes jusqu'à aujourd'hui.

Si l'on sait, pour clore un sujet interminable, qu'à Yavné, au moment de la canonisation du livre d'Esther, le peuple célébrait déjà Pourim, alors, il est possible de penser que l'histoire de cette fête avec l'histoire du théâtre reste à écrire.....

Et elle nous éveillera à des rencontres encore insoupçonnées

Cette histoire nous ferait peut être rencontrer ce qui fait encore la singularité du livre d'Esther associé à la Fête de Purim.

L'action de ce Rabbin à Dachau n'est pas seulement le geste d'une « représentation théâtrale ». C'est l'entièreté du savoir de Purim et du Livre d'Esther qui, par cet acte, sont **reconvoqués** en ce moment.

Or, la charge mémorielle, mais encore symbolique qui, avec elle, porte les 2500 ans d'histoires de ce livre, de cette fête et de l'histoire du peuple juif et du Judaïsme, est gigantesque.

Quelques années plus tôt, en 1926, Gershom Scholem², premier grand historien de la Kabbale, exprima dans une lettre à Frank Rosenzweig publiée par J. Derrida à propos de la langue hébraïque, quelque chose de cette charge :

« Lorsque viendra l'heure où la puissance enfouie au fond de la langue se manifestera à nouveau, où le « dit » de la langue, son contenu, reprendront forme, notre peuple se retrouvera confronté à la tradition sacrée, signe même du choix à entreprendre.

Alors il lui faudra se soumettre ou disparaître.

Car au cœur de cette langue où nous ne cessons pas d'évoquer _____ de mille façons, le faisant revenir en quelque sorte dans la réalité de la vie, _____ lui-même à son tour ne restera pas silencieux.

Mais cette inéluctable révolution du langage, où la Voix se fera entendre de nouveau, est le seul sujet dont on ne parle jamais dans ce pays.

Car ceux qui avaient entrepris de ressusciter la langue hébraïque ne croyaient pas en la réalité du Jugement dernier auquel ils nous soumettent tous.

Fasse le Ciel que la légèreté avec laquelle nous avons été entraînés sur cette voie apocalyptique ne nous mène pas à notre perte. »

Ici, Scholem, tout en craignant en 1926 la charge symbolique que la pratique usuelle de l'Hébreu allait réveiller, craignait avant tout que cette charge puisse réinitier des apocalyptiques scénarios des Temps Bibliques.

La Shoah ne lui donne pas tort a posteriori. Car tout l'antisémitisme politique de ce début du 20^e siècle s'est abattu sur le monde juif et sur la terre. Mais ce n'est pas du seul fait de la reprise de l'hébreu.

Cependant, dans l'acte de ce rabbin à Dachau, il est possible de lire l'exacte renversement de cette charge **en une force du retournement** : exactement comme si l'entièreté du poids de l'Histoire, des enseignements et des acquis de la connaissance avait pu se concentrer dans cette Voix, participant de ce renversement du sort à Dachau même, le jour de Purim.

² Gershom Scholem « La Kabbale », Folio essais n° 426

CHAPITRE 4 : POURIM ET LE DROIT

La charge du Livre d' Esther et de Purim associé à lui, est forte de toute cette histoire du théâtre comme nous venons de le voir, mais encore du droit, comme nous allons maintenant le comprendre.

Ce binôme « **Livre d' Esther - Purim** » forme un objet singulier qui, entre histoire et fête, représentation et éducation, tend à **un modèle conceptuel original et unique de par sa spécificité.**

Pour bien le comprendre , voici un rappel de deux notions importantes existant en Judaïsme :

Agada et Halakha

La Halakha : règle de conduite à observer, c'est à dire la norme talmudique ou rabbinique prescrite comme accomplissement de la Thora. Le terme est un dérivé de Halakh (« marcher »).

La Aggada, terme dérivé de nagad (« raconter ») signifie littéralement narration et désigne des opinions, des sentences, des maximes, des théories touchant à la fois à la vie de l'individu et celle de la nation : également des enjolivements de récits bibliques, des anecdotes , des contes et des légendes.

La plupart de ces enseignements proviennent de tous les livres de la Bible, et pas seulement du Pentateuque, comme c'est le cas pour la Halakha.

Bien qu'elle puisse servir de base à une Halakha, l' Aggada ne représente jamais qu'une opinion personnelle et n'a pas la même autorité que la Halakha.

COMMANDEMENTS RELATIFS A POURIM

Sources traditionnelles : Abrégé du Shoulkhann Aroukh – Joseph Caro – 1564 à Safed.
Livre d' Esther

Chapitre 141 du Shoulkhann Aroukh :

Règles relatives à la lecture de la Meguila (Livre d' Esther)

4. En l'honneur de la Meguila, on revêtira des habits de Shabath dès le soir; en rentrant de la synagogue, on trouvera à la maison, des lumières allumées, une table dressée, un intérieur bien rangé. A l'office de Maariv (office du soir), après le Shemoné-essrè (les 18 bénédictions), on prononce le Kadish complet avec titkabel et on lit la Meguila.

9. C'est une mitsva (devoir religieux) particulièrement belle d'écouter la lecture de la Meguila à la synagogue, là où il y a beaucoup de monde, car "la gloire du Roi grandit avec le nombre de ses sujets" (Proverbes 14:28). On tâchera, du moins, de l'écouter là où se trouve un minyann (quorum) de dix hommes. S'il n'est pas possible de lire en minyann, chaque particulier la lira dans une Meguila valable, en prononçant les bénédictions qui précèdent la lecture.

11. Le soir ou le matin, le lecteur prononcera, avant la lecture, trois bénédictions: "sur la lecture de la Meguila", "pour nous avoir fait des miracles", "pour nous avoir fait vivre". Après la lecture, le lecteur enroulera à nouveau la Meguila, la placera devant lui et prononcera la bénédiction sur "Celui qui a mené notre combat...".

22. Le matin, on va tôt à la synagogue. Après Shemoné-essrè, on récite le demi-Kadish, on appelle trois fidèles à la Torah pour le passage "Et Amalec survint..." (Exode 27:8-16). Ensuite, on dit le demi-Kadish et, après avoir rangé le rouleau de la Torah, on lit la Meguila

Chapitre 142 du Shoulkhann Aroukh :

Règles relatives à l'envoi de cadeaux aux amis, dons, pour les pauvres et au repas de Pourim

1. Tout homme est tenu d'envoyer au moins deux cadeaux à une personne (mishloa'h manoth), selon ce qui est écrit: "...envoyer des cadeaux, chacun à son prochain... (Esther (9: 22), ce qui signifie deux cadeaux pour une personne. Plus on envoie de cadeaux à ses amis, plus on est digne de louanges. Cependant, il est préférable de faire beaucoup de dons aux pauvres (matanoth leevionim), plutôt que de se préparer au repas de fête, ou d'envoyer beaucoup de cadeaux à ses amis; car la joie est plus grande et la plus intense que puisse éprouver le Saint, béni Soit-Il, est la joie que l'on fait partager aux pauvres, aux orphelins et aux veuves.

2. On n'appelle "cadeaux" que des présents susceptibles d'être consommés, tels qu'ils sont, sans préparation, par exemple de la viande ou de poissons cuits mais pas crus; ou encore des friandises, des fruits, un verre de vin, de la bière, ou des mets semblables.

3. Tout homme, même pauvre, qui vit de la charité est tenu de faire au moins deux dons à deux pauvres, c'est-à-dire un don pour chacun, selon ce qui est écrit : "et des dons aux pauvres..." (Esther 9:22), ce qui implique deux dons à deux pauvres.

5. On a l'obligation de manger, de boire et de se réjouir à Pourim. Déjà le soir du quatorze on se réjouira, et on consommera un repas un peu plus copieux. Cependant, le repas pris le soir de Pourim ne nous dispense pas de notre devoir, car, en principe, le repas, on est tenu de la prendre en journée, selon ce qui est écrit "...les jours de festin" (Esther9:22).

Il convient d'allumer les bougies, en signe de joie et de fête, même si on prend le repas quand il fait encore jour; même le soir du quinze, il faut se réjouir un peu.

De même, les dons aux pauvres et les cadeaux aux amis doivent se faire en journée, et c'est parce que l'on est occupé par l'envoi de ces cadeaux que l'on prend une partie du repas après la tombée de la nuit.

6. Etant donné que tout miracle a été réalisé grâce au vin (Vasthi a été chassée lors d'un repas où l'on buvait du vin, de même la chute d'Aman s'est effectuée à la faveur du vin) nos Sages, de mémoire bénie, nous ont enjoint de nous enivrer en disant que l'on doit s'enivrer à Pourim au point de ne plus distinguer "Maudit soit Aman" de "Béni soit Mardocheé"

. Note sur la place de **Shulkhan arouk** (ou Choulh'ane Arouk) dans le droit Hébraïque :

D'après A. Weingort³, c'est un recueil des lois régissant la vie du juif rédigé par Rabbi Yossef Karo (XVI^e) devenu en quelque sorte le « **code officiel** » auquel se réfèrent tous les décisionnaires ultérieurs.

. Note sur les Rabbins réformés de Pittsburgh : déclaration de principe en 8 points adoptés en 1885 :

IV. « *Nous considérons que toutes les lois mosaïques et rabbiniques qui réglementent l'alimentation, la pureté sacerdotale et les vêtements ont été édictées à des époques et sous l'influence d'idées totalement étrangères à notre situation actuelle sur le plan mental et spirituel. Elles ne peuvent donner au juif de notre époque un esprit de sainteté sacerdotale. Leur observance est de nos jours, de nature à faire obstacle à notre élévation spirituelle moderne plutôt qu'à la faire progresser* ».

Ainsi, si en effet le Shulkhan Arouk est resté le dernier code officiel auquel se réfèrent tous les décisionnaires ultérieurs, il est vrai que deux siècles plus tard, la réactualisation nécessaire, constante et cyclique des lois provoquera chez les rabbins réformés de Pittsburgh un article très clair à ce sujet.

C'est d'ailleurs la position de Rabbi Yossef Karo lui-même vis à vis des textes antérieurs à 1564 : car les sources du droit hébraïque sont nombreuses, variées et conséquentes déjà à cette époque. Aussi l'appellation « code de loi » rencontre en effet une « nouveauté » dans le corpus juridique hébraïque : puisque différemment que les versets de la Thora et des commentaires, puis des Midrashim, puis de la Michna et de ses commentaires la Guemara (les deux Talmuds), et leurs commentaires des Gaonim surtout constitués de *responsa*, puis la littérature Halakhique, les Richonim et les Ah'aronim, puis les codes de Maïmonide et Le Tour de R. Yaakov, Rabbi Yossef Karo vient « résumer » dans une « formulation » néanmoins adaptée à son époque.

Ainsi, le changement de statut pour le livre d'Esther est celui-ci : ayant donné lieu à un Midrash au VI^e siècle, Midrash qui fit office jusqu'alors, avec les commentaires connus tel ceux de Rachi, d'autorité Halakhiques, exprimée plutôt sous forme d'exégèse du texte en lui-même, en éclairant certains aspects, commentant les versets, les comparant à ceux d'autres livres de la Thora, de la Genèse à Joseph et à d'autres, le livre d'Esther s'est ensuite inscrit au sein d'un code de loi « prescrivait » pour la vie du juif certains préceptes qui firent à l'époque de Rabbi Karo, autorité et qui depuis restent la trace « officielle » du dernier code reconnu en Judaïsme.

C'est qu'il existe avec le livre d'Esther et Purim, un double rapport entre histoire et droit que cet essai va se proposer d'éclaircir maintenant.

Si nous venons de voir en partie la Agada dans le rapport de Purim avec le théâtre, et une part de la Halakha avec son inscription dans le Shulkhan Arouk, la proposition est de voir maintenant un autre aspect de ce rapport au droit hébraïque.

Nous citerons ici une parenthèse midrashique qu'Abraham Weingort ouvre lui-même dans le droit Talmudique et le droit des nations pour comprendre l'esprit du droit Hébraïque :

« Talmud de Babylone, H'outline 139b :

Où trouve-t-on Haman dans la Thora ? Il est écrit hamine haèts !

La Guemara cite ici un verset de la Genèse qui rapporte le reproche fait par _____ à Adam, après que celui-ci est mangé le fruit interdit.

Dans ce verset, il y a un mot qui, en hébreu, se compose des mêmes lettres (H-M-N), que le nom de Haman.

Il peut paraître étonnant que la Guemara se livre à un tel jeu de mots, même s'il s'agit d'un personnage lié à l'histoire de Pourim, fête des jeux par excellence.

³ Droit talmudique et droit des nations . Abraham Weingort. Safed Editions. 2005.

Citons le commentaire de Rachi :

Est-ce le fruit de l' arbre interdit ? Il sera pendu sur l' arbre.

Rachi met en évidence que le rapprochement ne concerne pas uniquement les lettres du mot, mais aussi le sens du mot.

« L' arbre » est présent dans l' histoire d' Adam comme dans celle de Haman, qui est exécuté, pendu à un arbre. On comprend encore moins ! Quel rapport entre ces deux arbres ? !

L' explication suivante, inspirée du commentaire de S.R Hirsch, sur la nature du serpent, nous permettra peut-être de comprendre Rachi :

Le fruit de l' arbre interdit, de « l' arbre de la connaissance du bien et du mal » était-il si bon à manger ?

A priori , il semble que oui, comme l' indique le verset de la Genèse :

Genèse III,6 La femme vit que le fruit de l' arbre était bon à manger(...)

Mais en réalité, il est évident qu' il n' était pas bon !

Pourquoi ? Car, aux yeux de la Tora, seul ce qui est permis par le créateur peut être bon.

Le travail du serpent a consisté à renverser les concepts de bien et de mal aux yeux de l' homme et à introduire une confusion dans l' échelle des valeurs. Paradoxalement, à travers l' arbre de la connaissance, le bien et le mal n' ont soudainement été perçus sous l' angle de l' absolu mais uniquement à l' aide des instincts. Perçu sous cet angle, ce qui est mal dans son essence peut apparaître comme un bien parfait.

Haman reprend le projet du serpent, à savoir l' introduction d' une confusion des valeurs au sein des civilisations. Il réussit à convaincre le roi Assuérus que le mal absolu, en l' occurrence l' extermination d' un peuple, peut être quelque chose de bien : « si tel est le bon plaisir du roi, qu' il soit écrit qu' il faut les exterminer. Esther III,9 ». Il réussit à convaincre le roi Assuérus de faire pendre sur l' arbre le juste Mardochée, qui avait pourtant sauvé la vie du roi. Le miracle de Pourim (fête juive qui célèbre l' événement), c' est le renversement de la situation. L' arbre sur lequel on devait pendre le juste, sert de potence pour le méchant.

Ainsi, pour la première fois depuis la création du monde, un éclair de connaissance dissipe le brouillard répandu par le serpent, « l' arbre de la confusion » du Bien et du Mal est redevenu « l' arbre de la connaissance » du Bien et du Mal. »⁴

Cette citation est lourde de conséquences.

Confirmant l' épistémé de fermeture du Tanak qu' est le livre d' Esther, en reliant pour la première fois la Genèse à Pourim, celle-ci affirme **le possible d' une séparation entre le Mal introduit par la confusion et le Bien révélé par la connaissance.**

Cet un « hymne » aux savoirs et à l' étude et une reconnaissance des Justes.

Dans le Midrash Rabba sur Esther⁵, tout un commentaire appuie encore celle-ci à propos de « Ravi du conseil, aman fit préparer la potence (Esther ,) »:

« Avec le bois de quel arbre, le gibet a-t-il été fait ? Nos Sages ont dit : Le moment venu, _____ convoqua tous les arbres de la création et leur dit : lequel d' entre vous est volontaire pour qu' on y pendre sur lui cet homme ? Le figuier dit : je suis volontaire, car c' est par moi qu' Israël apporte les prémisses, et qui plus est, Israël est comparé à un fruit d' avant saison, ainsi qu' il est écrit : « comme un fruit sur un figuier (Os 9, 10) ». La vigne dit : je suis volontaire, car c' est à moi qu' Israël a été comparée, comme il est dit : « il était une vigne, tu l' arracheras d' Egypte (Ps 80, 9) ». »
Le grenadier dit : je suis volontaire, car c' est à moi qu' Israël est comparé, comme il est dit : « Tes joues, des moitiés de grenade (Ct 4, 3) »
Le noyer dit : je suis volontaire, car c' est à moi qu' Israël est comparé, ainsi qu' il est écrit : « Au jardin des noyers, je suis descendu (Ct 6, 11) »
Le cédrat dit : je suis volontaire parce qu' Israël utilise mon fruit pour une cérémonie religieuse, comme il est dit : « vous prendrez de beaux fruits (Lv 23, 40) »

⁴ Le droit talmudique et le droit des nations. A. Weingort pp :111.113 Editions de Safed. 2005.

⁵ Le Midrash Rabba sur Esther –pp : 168.169. Traduction Maurice Mergui . Editons Les nouveaux savoirs. 2004

Le myrte dit : je suis volontaire, car c'est à moi qu'Israël est comparé, ainsi qu'il est dit :
« Un homme ...se tenait parmi les myrtes (Za 1, 8) »
L'olivier dit : je suis volontaire, car c'est à moi qu'Israël est comparé, ainsi qu'il est écrit :
« Olivier verdoyant (Jr 11,16) »
Le pommier dit : je suis volontaire, c'est à moi qu'Israël est comparé, ainsi qu'il est écrit :
« Comme le pommier parmi les arbres (Ct 2, 3) » et il est dit aussi « le parfum de ton souffle ,
celui des pommes (Ct 7, 9) »
Le palmier dit : je suis volontaire, c'est à moi qu'Israël est comparé, ainsi qu'il est écrit :
« Tu ressembles au palmier (Ct 7, 8) »
Les acacias et le sapin dirent : Nous sommes volontaires, car c'est avec notre bois que le Tabernacle
a été fait et que le Temple a été construit.
Le cèdre et le palmier dirent : Nous sommes volontaires, car nous sommes assimilés aux Justes,
comme il est dit : « Le juste poussera comme un palmier, il grandira comme un cèdre au Liban (Ps 92,
13) ».
Le saule dit : je suis volontaire, car c'est à moi qu'Israël est comparé, ainsi qu'il est écrit :
« ils germeront ... comme les saules au bord de l' eau (Is 44, 4) et on m'utilise aussi pour la cérémonie
des quatre espèces du lulav.
Sur ce, la ronce dit au Saint Béni soit-il : Maître de l' Univers, moi qui n'ai aucun mérite, je me propose
afin que cet homme impie soit pendu sur moi, parce que mon nom est ronce et lui, il est une épine qui
blesse, et il convient qu'une épine soit portée par une ronce.
En conséquence on trouva une de ces ronces et on en fit un gibet. Quand on apporta ce gibet à haman, il
le disposa à l'entrée de sa maison et il s'y suspendu lui-même pour montrer à ses serviteurs comment
Mardochée devait y être pendu. Une bat qol lui répondit : cet arbre t'es destiné : il a été préparé pour toi
depuis le commencement du monde. »

Ces deux citations ouvrent aux commentaires nombreux qui ont été produits sur le Livre d' Esther et dont
nous donnons une bibliographie en fin de cet essai.

Ceux-ci participent du rapport du droit à Pourim dans la mesure où ils émanent de toute la littérature juive
ancienne sur ce sujet , jusqu'au Meam Loez⁶ au dix-neuvième siècle.

Ce dernier ouvrage est encore préfacé par Roland Goetschell, auteur d'une thèse de doctorat « La signification
du livre d' Esther selon la pensée rabbinique » à la Faculté des Lettres et sciences humaines de Strasbourg
en 1967.

Si toutes ces études, des commentaires aux thèses sont primordiaux dans l'approche historique du Livre
d' Esther, ils n'entreront pas dans l'étude spécifique de cet essai.

Nous nous évertuerons dans celui-ci à comprendre et à démontrer combien l'inscription du Livre
d' Esther et de Pourim dans le droit s'est effectué **dans un autre modalité** que celle des commentaires.

Bien que ceux-ci aient produit une part de la réflexion juive sur le droit Hébraïque, nous nous en tiendrons
au rapport effectif entre le droit juridique et l'apport du Livre d' Esther et de Pourim à son sujet.

C'est pourquoi nous allons voir maintenant comment , à travers l'histoire des émancipations, le Livre
d' Esther et surtout Pourim a constitué un modèle constitutif et représentatif du rapport entre Etats et religions,
mais encore entre Etat et Criminalité, et comment ce modèle s'est inscrit jusque dans la législation juridique
internationale que nous connaissons aujourd'hui depuis la Shoah et la constitution de l' Organisation des
Nations Unies.

Puisque, depuis la création de la notion de crimes contre l' Humanité, et la notion de génocide, créée par le très
grand juriste Raphaël Lemkin, c'est en quelque sorte, le binôme Esther-Purim qui s'est trouvé reconnu et
institué non plus au niveau d'un état mais au niveau universel de la législation internationale.

**L'évolution du statut des Juifs au sein des Etats, depuis Babylone, jusqu' aux émancipations est corrélatif
de l'évolution du droit au sein des états.**

⁶ Meam Loez. Raphaël Hiya Pontrémoli. Traduction de Albert Benveniste Editions Verdier.1997

Que ceux-ci , depuis la création de l' ONU, ait accepté la reconnaissance de « La déclaration universelle des droits de l' Homme et du citoyen » en tant que membre des Nations Unies, et que, depuis, chacun de ces 191 états soient encore signataires des lois reconnaissant les crimes contre l' Humanité et les génocides est un fait.

Tout au long de l' histoire, la place des Juifs, de Babylone au retour à Jérusalem, des Romains aux Pères de l' Eglise, des expulsions de 1492 à la réforme luthérienne, de Grotius à l'émancipation de la révolution française, n'a cessé de produire une élévation du droit des gens, puis du citoyen jusqu' à l'universalisation de 1948.

Pourim et le Livre d' Esther, à l'instar de leur place initiatrice et active au sein de l' histoire du Théâtre, comme dans le champ de la représentation, n'ont eu de cesse , par les nombreux Purim Katan⁷ et dans le rapport aux violences antijuives répétées tout au long de l' histoire, de rester une citadelle jamais prise .

Cette forteresse envers les exterminateurs est, de surcroît, devenue un modèle pour tous les peuples sujets à de telles exterminations.

Ainsi, la reconnaissance du droit faits aux communautés juives de vivre au sein d'états non-juifs, a toujours été porteur d'une élévation des libertés et de la tolérance, mais encore d'une compréhension large du bienfait des diversités, contre le crime que constituent les dérives exterminatrices, aujourd'hui nommées génocidaires.

Constituant à l'intérieur des communautés juives le rappel incessant à ce danger, c'est à travers la lutte pour les émancipations et les intégrations consécutives, et successives, que s'est effectué l'inscription de la compréhension même de ce qui constitue **Pourim et le Livre d' Esther en tant que paradigme de l' éradication du processus d'extermination.**

Listes des Pourim Katan ou Pourim spéciaux (cette liste est indicative et non-exhaustive):

Narbonne – 1236 :	contre un pogrom de chrétiens
Castille - 1350 :	contre les maures et Gonzalo
Shiraz – 1400 :	contre al-Hasan accusé d'avoir accusé les juifs d'empoisonnement
Saragosse - 1420 :	contre l'extermination envisagée du Roi d' Aragon
La Caire - 1524 :	pour avoir échappé au massacre prévu par le gouverneur Pasha
Alger -1541 :	contre les troupes de Charles Quint qui venait piller la ville
Lepanto – 1554 :	contre un danger
Tangier – 1578 :	pour avoir échappé aux massacres lors de la guerre Portugal-Maroc
Francfort sur le main - 1616 :	contre Vincent Fettmilch qui menaçait la communauté
Cracovie – 1630 :	contre des pogroms
Ancona – 1690 :	contre des pogroms
Amsterdam - 1700 :	pour un sauvetage miraculeux d'une digue
Tunis – 1705 :	contre le gouverneur de Tunis qui menaçait la communauté
Bohême – 1731 :	contre une accusation d'empoisonnement de chrétiens
Damas – 1743 :	contre le siège de Tibérias
Algiers – 1774 :	contre les Espagnols
Gumelidja – 1786:	contre un pogrom de bandits
Florence - 1790 :	contre un pogrom
Tripoli - 1793 :	contre un corsaire, Borghel, qui attaqua la communauté juive
Fossano -1796 :	contre la population soupçonnant la communauté d'être Bonapartiste
Vilna - 1804 :	pour avoir échappé à la mort suite à une explosion accidentelle
Widdin – 1807 :	contre des pogroms
Chios - 1820 :	contre les Turcs qui voulaient exterminer la communauté
Rhodes – 1840 :	contre une accusation de meurtre rituel
Casablanca - 11 novembre 1943 :	contre l'invasion allemande, Hitler et Mussolini
Bagdad - 1991 :	contre l' Irak

⁷ Purim katan signifie « les petits pourim » : nous allons en citer par la suite quelques exemples.

Que ces émancipations aient encore été le sujet de luttes, de refoulement et de nouveaux génocides, cette liste de Pourim en est la preuve et le symbole sans pourtant prendre en compte toutes les maltraitances quotidiennes et nombreuses qui, depuis le Haut-Moyen-Age, chez les chrétiens comme chez les musulmans, sont légions. Voire même inscrites comme éducation au mépris jusques dans les sourates du Coran et chez les « pères de l'église ».

Les grands pogroms de Russie et de Pologne en 1881 et 1882 qui forcèrent à l'exil 2 millions de juifs aussi. Les pogroms de Kichinev du début du siècle encore.

Toute la montée « d'antisémitisme », de l'Affaire Dreyfus aux faux que sont les Protocoles de Sion en est la preuve.

Les nazis, avec tous les états collaborateurs, en ont formé la pire forme exterminatrice lors de la Shoah.

Maintenant, dans la nécessité de la prise de conscience du crime contre l'Humanité, elle en constitue également l'élévation de la compréhension même au niveau universel.

La question de l'incorporation de loi, dont nous traiterons dans la prochaine partie montrera maintenant comme l'éthique juive porte en elle une mémoire et une praxis quotidienne de cette conscience, et comment, dorénavant, celle-ci peut se diffuser et s'incorporer à son tour au sein des communautés non-juives, en tant que cette praxis initie un modèle pour qu'elles constituent avant tout leur propres défenses contre les génocidaires, mais encore, en tant qu'elle définit une éthique humaine propre au 21^{ème} siècle .

Car si , depuis les génocides reconnus, avec la Shoah, la théorisation semble avoir été acceptée, la pratique même de la législation internationale a été et est encore bafouée devant tous et toutes.

Par négation.

Au Soudan.

Et cette négation ne constitue pas seulement la transgression d'un interdit juridique, mais relève d'une régression éthique et morale, qui, comme le pose le livre d'Esther et Purim en en situant les dommages irréversibles, et comme l'a prouvé leur négation lors de la Shoah, inscrit un nouveau crime contre l'Humanité, et cette fois-ci en connaissance de cette notion : la négation des crimes contre l'Humanité et génocides.

Suicide philosophique et pratique, cette régression est encore le symptôme d'une décadence forte qui ne pourra être enrayerée que par une prise de conscience effective et de l'importance du Livre d'Esther et de Pourim, de la législation internationale et de son application pratique, mais encore de son incorporation profonde et active, pour ainsi dire spirituelle, au sein des individus du 21^o siècle qui composent la future humanité et dirigeront les états de demain⁸.

⁸ Nous tenons à préciser que, maintenant, une force multinationale, internationale, européenne et africaine se développe actuellement au Soudan, Tchad, République Centre africaine pour , enfin, intervenir et protéger les populations civiles, déportées en camps de réfugiés, et stopper les génocidaires criminels du Soudan. Note du 28 janvier 2008.

CHAPITRE 5 : POURIM ET LES EMANCIPATIONS

Ce tableau récapitule rapidement et de manière synthétique l'évolution du droit et du droit international depuis Pourim et le livre d' Esther(-357) :

- 160 :

Le Pourim d' Alexandrie et la révolte des Maccabées

- 66 :

Le statut des Juifs chez les Romains

304 :

Saint Augustin, les « Pères de l' église » accusent le peuple juif de déicide
« **vous n'avez pas le droit de vivre avec nous en tant que juifs**⁹ »

408 :

Théodose IV : interdiction de la fête de Pourim (qui continuera néanmoins)

1000 :

Première vague d'expulsions : les Croisades et les massacres de Worms et Mayence
L'inquisition et les disputes à propos du Talmud

1190 :

Maïmonide : « à la fin des temps, il restera toujours le livre d' Esther et Pourim »

1492- 1500

L'expulsion de 1492, deuxième vague d' expulsions
« **vous n'avez pas le droit de vivre avec nous** »

1560 :

L'inscription de Pourim dans le Soukhan Arouk

1610 :

Le retour à Amsterdam et Grotius : Locke, Spinoza
Le droit du retour et naissance du droit des états au regard des juifs
Pogroms en Pologne de 1648

1789 :

L'émancipation des juifs en France et la déclaration des droits de l' Homme
Le consistoire de 1808 et le rapport état-religions
La constitution des états nations et le statut des juifs

1881-1882 :

Pogroms, antisémitisme, social-darwinisme et sionisme de l' auto-émancipation
L'affaire Dreyfus, les protocole de Sion et la première guerre mondiale

1917 :

La déclaration Balfour , les 14 points de Wilson et la *révolution russe*
Le société des Nations, **le génocide des arméniens**, Lemkin

1919-1945

. **Montée des facismes, antijudaïsme et anticommunisme : les nazis**
« **vous n'avez pas le droit de vivre** »

La Shoah : crime contre le peuple juif, génocide des juifs et des tziganes, crimes contre l' Humanité

⁹ Ces trois phrases qui ponctuent ce cours rappel historique viennent de l'analyse de Raoul Hilberg dans le film « Shoah » de Claude Lanzmann. Voir Raoul Hilberg « **La destruction des Juifs d' Europe** » 3 volumes,Folio-essais.2006

1942

création de l'organisation des Nations Unies : 52 pays s'unissent pour éradiquer les nazis

1946

Nuremberg : procès des nazis et création théorique de la cour pénale internationale

Instauration d'une législation internationale définissant les Crimes contre l' Humanité et génocides

Universalisation de Pourim et du livre d' Esther

ONU : Déclaration universelle des droits de l' homme

La reconnaissance du premier état par le droit international : Israël le 14 mai 1948

Depuis 1948 :

Négationnisme et **islamofascisme** : les expulsions des pays arabes et la loi du retour en Israël

Guerre froide et guerres de décolonisation : Algérie, Viêt-Nam, Europe de l' Est, Afrique, Asie

Gel du droit international : la création de la cour pénale internationale est ajournée.

1975-1977 :

Le génocide au Cambodge

1978- 1983 :

La régression islamiste et le **génocide des enfants**¹⁰

1985 :

Le rapport Whitaker et la reprise du droit international

1989 :

La convention internationale des droits de l' enfant

1994 :

Le génocide des Tutsis au Rwanda et en ex-Yougoslavie / création des Tribunaux pénaux internationaux

2000 :

La déclaration de Stockholm

La Task Force for International cooperation on Holocaust Education Remembrance and Research

La campagne internationale pour l'arrêt des génocides

Les objectifs du Millénaire

2001 :

Les attentats du 11 septembre et la guerre contre les terroristes islamofascistes

2002 :

Création de la Cour pénale internationale (prévue depuis 1948)

2003 :

Le génocide des populations Four au Soudan par les islamofascistes

2006 :

13 décembre, la conférence négationniste des islamofascistes à Téhéran : appel à « rayer Israël de la carte »

Suite à la guerre en Irak, un tribunal inculpe et exécute Saddam Hussein pour crimes contre l' Humanité

2007 :

27 janvier, date de la libération des camps de la Shoah, internationalisée par l'ONU

Date d'un Pourim universel ?

juin : Création d'un tribunal au Cambodge parrainé par l' ONU

31 juillet : Création d'une force internationale de l' ONU pour arrêter le génocide au Soudan

¹⁰ Ce génocide est décrit et dénoncé dans « 300 000 millions d'enfants esclaves » Martin Monestier. Préfacé par le directeur de l' Unicef. 1997. Une note spéciale sur ce génocide se situe au chapitre 10, point 3.

Pourim et les émancipations : textes référentiels (situer depuis les expériences fondatrices)

Le livre d' Esdras 1-1 :

« Or la première année de Cyrus (-537) , roi de Perse, pour accomplir la parole de Yavhé prononcée par Jérémie, Yavhé éveilla l'esprit de Cyrus, roi de Perse, qui fit proclamer – et même afficher – dans tout son royaume :

« Ainsi parle Cyrus , roi de Perse : Yavhé, le Dieu du ciel, m'a remis tous les royaumes de la terre, c'est lui qui m'a chargé de lui bâtir un temple à Jérusalem, en Juda. Quiconque parmi vous, fait partie de tout son peuple, que son Dieu soit avec lui ! Qu'il monte à Jérusalem en Juda, et bâtisse le Temple de Yavhé, le Dieu d' Israël – c'est le Dieu qui est à Jérusalem. Qu' à tous les rescapés, partout, la population des lieux où ils résident apporte une aide en argent, en or, en équipement et en monture, en même temps que des offrandes de dévotion pour le Temple de Dieu qui est à Jérusalem. » »

Suite à cet édit, une partie de la communauté juive effectuera un (premier) retour à Jérusalem.

Des prières très reconnaissantes envers l'acte de Cyrus furent écrites et entrèrent dans la « liturgie » juive. C'est cette modalité que l'on retrouve dans le Talmud sous la formule « Dina de makulta dina : la loi du royaume est la loi », formule qui inscrit toute la réflexion du droit hébraïque dans une perspective constructive vis à vis des états où ils furent résidents. De là les prières pour les gouvernements, rois ou gouverneurs inscrit plus tard de manière classique dans toutes les communautés de tous les pays.¹¹

Soupçonné de reconstruire la ville et le Temple par les peuples autochtones (surtout les Samaritains) des plaintes auraient été envoyé à Darius , fils de Cyrus. Des persécutions auraient eu également lieu. Darius, s'informant de l' édit de Cyrus, autorisera néanmoins la reconstruction du Temple. Les persécutions continuant et retardant la reconstruction , ce ne serait qu'après les événements de Pourim, avec l'accession au trône d' Esther, que Assuérus auraient délégué Esdras et Néhémie (alors à la Cour) pour missionner un second retour à Jérusalem et cette fois, rebâtir la ville et le Temple tout en instaurant un nouveau Judaïsme, sans Roi, sans grand Prêtre, basé sur la lecture publique de la Loi au peuple , qui par la suite construisit des maisons d'études, synagogues, pour étudier la Thora presque achevée à cette époque.

-332 : conquête de la Perse par Alexandre le Grand. Reçu à Jérusalem qu'il n'attaqua pas , reconnaissant au contraire la grandeur du Judaïsme.

- 200 : constitution de la Septante, première traduction grecque des textes hébraïques à l'usage des communautés juives d' Alexandrie.

Maccabés, livres I, II, III, IV.

. Pourim d' Alexandrie – Maccabées : à Alexandrie, en –165, fut encore évitée une extermination décidé par le Roi sur la communauté juive rassemblée de force dans un gymnase pour y être exécutée.

Suite aux enseignements de Purim, et par le biais d'une « intervention divine », l'extermination fut évitée.

Nous verrons avec détail cet événement et sa signification après Pourim et le Livre d' Esther.

.Statut des juifs sous les romains : suite à une demande des juifs d'aide aux romains devant les avancées grecques, une fois la domination des romains advenue, les juifs profitèrent d'un statut d'exception qui sans en faire des citoyens égaux aux romains, leur accordaient une place privilégiée où ils ne risquaient rien.

40 / crucifixion du Christ par les romains

70 / destruction du second Temple

213 : Droit romain. L'empereur Caracalla fait du juif un citoyen romain au particularisme national : judéen.

.Saint Augustin : 354-430 : accusation du peuple juif de déicide suite à la mort de Jésus. Quelque temps plus tard interdiction de la fête de Purim, persécutions et premiers pogroms. Enseignement du mépris : « la survie du peuple juif n'a plus de raison d'être ; les juifs sont aveugles et charnels ; « on » les conserve à l'usage de l' église dont ils ne sont plus que les esclaves ; leur dispersion correspond à un dessein providentiel et sert la diffusion de la foi chrétienne. »

¹¹ Voire ci-après la citation de Manassé Ben Israël aux environ de 1650 pour la Monarchie anglaise.

Les invasions barbares ne modifient pas le statut sauf en Espagne où les Wisigoths au VII^e et VIII^e siècle forcent les juifs à la conversion sous la pression de la conquête musulmane.

La dynastie des Carolingiens est plutôt favorable aux juifs mais dans les faits, les relations juifs / chrétiens se détériorent.

L'ère chrétienne verra se multiplier et s'accroître les persécutions, les pogroms, les expulsions de juifs.

1096 : Croisades : massacres et communautés anéanties à Rouen, Worms, Mayence et Wattisburn dénoncés par l' Archevêque Jean et St Bernard de Clairveaux. La situation se dégrade néanmoins par des accusations de meurtres rituels à Norwich en 1144, à Blois en 1171, à Latran en 1215 (profanation d'hosties qui oblige les juifs au port d'un signe distinctif), en 1243 à Berlin en 1370 à Bruxelles où 14 personnes sont brûlées vives.

Disputes : procès à propos de la découverte du Talmud par les chrétiens : les Juifs devaient se justifier.

Paris 1240 : Yriel de Paris quitte la France avec son école (300 rabbins pour Acre en Terre promise).

Le Talmud est brûlé par charretée entière en 1244.

Barcelone 1263 : sur la non reconnaissance de Jésus par les juifs, Nahmanide éblouissant le Roi d ' Aragon par ses réponses rejoindra néanmoins Israël.

. Dates principales des expulsions des juifs des états catholiques :

Première vague d' expulsions

Angleterre : 1290 – la communauté juive(16 000) est expulsée : point de chute : France et Provence

France : 1182 - 1306 – 1322 : 100 000 expulsés : point de chute : Provence –Espagne-Italie

1348 : lors de l'épidémie de Peste noire qui ravage l' Europe, les juifs sont accusés d'être responsable de la maladie et d'empoisonner les puits.

1391 : Espagne : série d'émeutes gravissimes et meurtrières anti-juives

Dispute de Tortose en 1414 : au sujet du Talmud et de Jésus : beaucoup de conversions forcées

Allemagne : Expulsions en 1424 de Cologne, en 1439 d' Augsbourg, en 1499 de Nuremberg, en 1519 de Rothembourg et en 1520 de Ratisbonne.

*Seconde vague d'expulsions*¹²

Inquisition (arrestations, exécutions, conversions forcés et expulsions accompagnés de massacres)

Espagne : 1482 : inquisition : 1492 : 150 00 expulsions. Point de chute : Portugal – Italie - Provence

Portugal : 1496 : expulsion : point de chute : Maroc , Hollande

Provence : 1500 : expulsion : Marseille (conversos- nouveaux chrétiens, marranes), Italie.

Italie : 1506 : expulsion (des villes vont cependant désobéir et protéger les communautés juives)

1516 : concentration imposée dans le ghetto de Venise

Point de chute : Balkans – Terre sainte – Afrique du nord

Au Concile de Trente en 1543-1563, les accusations de meurtres rituels continuent : « synagogue de Satan »

A la suite de ces expulsions, il n'y a officiellement plus de juifs en Europe en ce début de XVI^e siècle.

Certains juifs se convertiront pour la forme (nouveaux chrétiens) mais continueront de vivre leur Judaïsme (Marranes) dans les états chrétiens.

. Suite à ces expulsions , les autres juifs vont rejoindre les **états musulmans**¹³ où ils « profiteront » du statut de « **Dhimi** », qui, « officiellement », signifie « protégé », mais qui en fait, est un statut de **demi-citoyen**.

Le Coran est rempli de sourates définissant le mode de comportements des musulmans vis à vis des juifs encourageant le mépris et les persécutions humiliantes.

Ce statut restera le même jusqu' à la seconde guerre mondiale, où contaminé par l'idéologie nationale raciste des nazis, l'islam va se transformer en islamo-fascisme, chasser tous les juifs des états arabes et encore attaquer le jeune état d'Israël créée en 1948.

. Nous n'entrons, dans les limites de cet essai, dans la problématique des rapports historiques précis entre juifs et musulmans, que dans la partie concernant l' impact de la Shoah jusqu'au 21^{ème} considérant ici que les termes d'Islam et de « musulmans », n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils représentaient avant la Shoah et avec ce qu'ils sont devenus depuis leur collaboration avec les nazis : cet essai tend à forger le concept d'islamo-fascisme au regard du nouveau visage (ouvertement criminel) des terroristes négationnistes islamistes.

¹² D.Jancu-Agou « L'expulsion des Juifs de Provence et de l' Europe méditerranéenne. XVe-XVIe siècles. Exil et conversions. Actes du colloque de Montpellier. Editions CNRS Montpellier. 2005.

¹³ Bernard Lewis «Les juifs en terre d'Islam » Champs Flammarion, traduit de l' américain par J.Carnaud, 2002

. Les premiers retours des juifs et réadmission en Europe auront lieu vers 1615 à Amsterdam. (L'Italie connaissant un statut particulier de par les premiers ghettos constitués)

Grotius¹⁴ est le juriste à qui il a été commandé un rapport sur le bien-fondé de l'acceptation de communautés juives dans les villes des Provinces Unies. Voici présenté deux courts extraits de ce rapport :

« (traduction à parfaire) *C'est un signe de mauvaise foi que les juifs, sans décret public ni lois prévues, sans rien qui puisse ressembler à une forme écrite, sont autorisés à résider dans ce pays en grand nombre. Il est encore faux qu'ils soient bien reçus dans ces villes qui leur promettent de grands degrés de libertés voire leur extension à des privilèges : tout ceci est annoncé dans le but de faire de mercantiles gains privés, mais pas dans l'esprit de Dieu ni du bien de tous. (...)*

Que les juifs puissent vivre librement dans les villes où ils résident et soient libres de travailler, de faire des affaires, du commerce et de monter des affaires, qu'ils soient heureux de leur liberté, de leur exemption et de leurs privilèges au même titre que les autres habitants et citoyens sans être inquiétés de statuts spéciaux. »

Ces « Remontrances » furent pour l'époque, une avancée exceptionnelle dans le droit des gens, des minorités et des états. Emprunt de tolérance et d'audace, ces Remontrances restaient cependant prudentes vis à vis de la religion et de l'exercice de celles-ci : par exemple, les écoles resteraient non-mixtes, séparant juifs et calvinistes, et les juifs ne devaient en aucun cas faire de prosélytisme ou critiquer les calvinistes.

Ils étaient cependant autorisés à publier tous les livres qu'ils désiraient éditer dans la mesure où ceux-ci respectaient la bien-séance et n'offensaient personne.

L'insertion d'une pensée où la religion se devait d'accomplir le message « d'amour » du Christ et où tous les humains formaient une seule et même communauté démarquent cet écrit de l'ambiance mercantile de l'époque qui n'acceptait les juifs que dans des vues de gain privés sans prendre en compte les préceptes de la religion.

La synthèse de Grotius entre le statut romain des juifs et l'opportunisme du calvinisme s'éloigne de la Papauté après la schisme de la Réforme, dans la meilleure traditions des arméniens.

Il garantit l'inviolabilité des Droits Humains en reconnaissant une place dans la société aux juifs.

. L'une des premières formulations de prières pour le gouvernement : « Prier pour l'Etat¹⁵ »

« *Que celui qui assure la protection des Rois et protège le pouvoir des Lords, celui qui a sauvé David, son serviteur, de l'épée de ses ennemis, celui qui a pu ouvrir la mer et un chemin à travers les étrangères eaux, bénisse et préserve, protège et préserve, exalte et loue, assure une destinée sans cesse plus élevée à notre Lord (on nomme ici le responsable du gouvernement)*

Le Roi des Rois, défends-le dans ta bienveillance, rends-le joyeux et protège-le de tous les dangers et de tous les malheurs. (...) Roi des Rois, assures-toi que son cœur et celui de ses conseillers et de tous ceux qui participent à l'administration de son Royaume s'inclinent en notre faveur, qu'il nous protège ainsi que tout le peuple d'Israël.

Dans ses jours comme dans nos jours, que Juda soit sauvé et qu'Israël s'épanouisse en sécurité et que le Messie Vienne en Israël comme il plaira à l'éternel. Amen. »

Manassé Ben Israël . 1655

. La date primordiale qui intervient ensuite dans l'histoire des émancipations est celle qui a été mentionnée au début de cet essai .

Lors de la Révolution française de 1789, fut adoptée par le Roi et l'assemblée nationale en date du 13 novembre **1791 le statut de citoyen à tous les juifs en France** sans aucune restriction vis à vis des autres citoyens où des emplois où autres rapport à l'Etat.

Cette loi est la première depuis Grotius qui officialise en des termes aussi net l'affranchissement et l'émancipation complète et entière des juifs dans un état européen et à travers le monde.

Cette décision occasionnera suite à toutes les révolutions en Europe l'adoption plus ou moins identique de ce même statut théorique d'égalité pour les juifs dans chaque état.

¹⁴ Traduit pour cet essai de « Hugo Grotius' Remonstratie » Jacob Meyer, Jewish Social Studies, 1955, vol.17,pp 91-104. Voire encore Grotius « Le droit de la guerre et le droit de la Paix » trad.P.Pradier-Fodéré(1867), édité par Alland et S.Goyard-Fabre, PUF, Léviathan, Paris, 1999.

¹⁵ Cité par P. Birnbaum, « Prier pour l'état », Paris, C.Lévy, 2005, p.11

L'assimilation, sous couvert de régénérescence, la réaction de l'Église catholique, des défigurations scientifiques (le passage au politique du terme philologique sémites qui désigne une famille de langues et la transfiguration des théories darwiniennes en des applications sociales déviantes) et les nationalismes sectaires contribuèrent entre autres, sous la pression de la révolution industrielle et le passage à la « modernité » à l'émergence d'un fort courant anti-juif, « antisémite » qui s'exprima violemment par des massacres et des pogroms en Pologne et en Russie, par tout un courant populaire et politique en Europe¹⁶, surtout en France et en Allemagne et contribua, dans un premier temps à l'exode massif de près de 2 millions de juifs vers l'ouest.

C'est sous ce retour déchaîné de l'anti-judaïsme du moyen-âge refoulé par les états de droits modernes que naquirent « Les amants de Sion », mouvement qui chercha avant tout à protéger les populations menacées.

Le congrès à Bâle , en 1897, du mouvement sioniste émit l'idée de la création d'un nouvel état juif.

Théodore Hertzfel fut le promoteur de ce mouvement qui déboucha en 1917 sur la **déclaration Balfour**¹⁷ :

Ce 2 novembre 1917 à Lord Walter Rothschild, vice président de l'organisme représentatif des Juifs anglais :

Cher Lord Rothschild,

J'ai le plaisir de vous adresser , au nom du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration ci-dessus de sympathie à l'adresse des aspirations sionistes, déclaration soumise au cabinet et approuvé par lui .

« Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ces efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et aux statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays. »

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la fédération sioniste.

Arthur James Balfour.

. Lors de la révolution russe en 1917 et du renversement du régime moyenâgeux, féodal et autocratique tsariste, le parti bolchévique qui prit le pouvoir établit l'égalité de tous les citoyens, juifs compris, et fut le premier gouvernement au monde à donner le droit de vote aux femmes.

Un fort courant de communautés juives, espérant en la révolution communiste, s'établit en URSS.

Entre autres, Marc Chagall et de nombreux artistes et intellectuels juifs.

Ce n'est qu'avec la mort de Lénine et la transformation du régime en une dictature bureaucratique que les mêmes intellectuels juifs durent subir comme beaucoup, les crimes du régime stalinien.

Meyerhold, Harms et Maïakovki entre autres. Le théâtre juif de Moscou, le théâtre Habima, déménagea dans son entièreté en Israël, rejoignant nombre d'intellectuels ayant fondé l'Université hébraïque de Jérusalem.

. A Jérusalem :«¹⁸Au début de l'année 1925, un groupe d'intellectuels constitua une association destinée à promouvoir une sorte de « sionisme du réel », un sionisme enraciné dans la multiple réalité du pays d'Israël. Créé par Arthur Rupin, l'association prit le nom de Britt Chalom, « Alliance pour la Paix ».

Parmi les membres fondateurs se trouvaient des habitants juifs de Palestine y vivant depuis longtemps, des universitaires, des membres du Hapoël Hatzair, du Mizrahi (mouvement sioniste religieux) et des sionistes libéraux.

L'un des cofondateurs, Gershom Scholem, déjà célèbre à l'époque pour ses recherches sur la mystique juive, voyait dans « la conviction que le pays d'Israël appartient à deux peuples qui doivent trouver une voie pour vivre ensemble ...et travailler à un avenir commun. » (...): de la population arabe autochtone et des juifs qui retournaient dans le pays de leurs ancêtres.

¹⁶ « Europe, une passion génocidaire » G.Bensoussan. Mille et une nuits. 2005

¹⁷ L'original de cette déclaration est déposé à Londres au British Museum.

¹⁸ Martin Buber « Une terre et deux peuples , la question judéo-arabe », Paris, 1985, Lieu Commun

Rupin, août 1925, au XIV^e congrès sioniste : « la Palestine sera un état à deux nationalités. Ceci est un fait dont peut-être beaucoup d'entre vous n'ont pas encore pris conscience. Et qui éventuellement, est un fait désagréable pour certains d'entre vous, mais il n'y a rien à faire. »

*L'Etat imaginé par Rupin et ses compagnons représentait un *modus vivendi* entre le sionisme et le nationalisme arabo-palestinien à l'intérieur du cadre britannique.*

Brit Chalom – Statuts de 1926

1. *Le nom de l'association sera « l'Alliance pour la Paix ».*
2. *Le siège de l'association sera à Jérusalem. Des sections pourront être ouvertes dans toute la Palestine et à l'étranger.*
3. *L'objet de l'association est de parvenir à la compréhension mutuelle entre les Juifs et les Arabes, d'organiser leurs relations mutuelles en Palestine sur la base d'une absolue égalité politique entre deux peuples culturellement autonomes, et de déterminer le cadre de leur coopération pour le développement du pays.*
4. *Dans ce but, l'association entend promouvoir :*
 - a) *l'étude des problèmes découlant de l'existence de deux peuples en Palestine ainsi que du mandat de la Société des Nations.*
 - b) *La diffusion d'informations, verbalement et par écrit, sur l'histoire et la culture des deux peuples parmi les Juifs et les Arabes, ainsi que l'encouragement à des relations amicales entre eux.*
 - c) *La création d'une opinion publique favorable à une compréhension réciproque*
 - d) *La création d'institutions adaptées à ces objectifs*
5. *Toute personne adhérent aux buts de l'association et élue à la majorité par son comité est susceptible de devenir membre. (...)*

. Suite à une attaque des arabes, fomenté par le Grand Mufti de Jérusalem (dont nous verrons plus loin l'étroite collaboration avec les nazis), où l'on dénombre 133 morts et 399 blessés à Hébron et à Safed, les relations entre Juifs et arabes vont se dégrader de plus en plus jusqu'à la Shoah et encore par la suite.

Nous citerons comme dernier texte représentatif de la lutte pour les émancipations liées à Pourim, le programme de l' IHOUD rédigé en 1942 (avant l'établissement et la reconnaissance de l'état d'Israël proclamé indépendant le 14 mai 1948 par David Ben Gourion) :

1. *L'association nommée Ihoud fait :*
 - a) *partie du mouvement sioniste qui, en tant que tel, est animé du désir de fonder en Palestine le foyer national du peuple juif ;*
 - b) *partie du mouvement mondial qui aspire à un nouvel ordre des relations internationales visant à unir les grands comme les petits peuples pour leur garantir une vie dans la liberté et la justice, où la peur, l'oppression et la pénurie n'existent pas.*
2. *En ce sens, l'association Ihoud à l'intention de s'attaquer aux problèmes vitaux de notre pays et de sa construction en réalisant l'union des peuples arabes et juif. En ce sens, l'association cherchera une voie où le monde juif puisse dans tous les domaines de la vie – social, économique, culturel et politique – collaborer avec le monde arabe pour faire revivre le monde sémitique. (...)*

Une telle alliance des peuples libres doit tout en premier lieu assumer la responsabilités d'instaurer et de préserver des relations bien définies dans le nouveau monde à naître après la guerre.

Tous les textes cités ici pour décrire le rapport de Pourim et du livre d' Esther avec le droit des états et les luttes émancipatrices des juifs dessinent le mouvement qui, depuis les événements du livre d' Esther , a permis de construire une certaine forme de représentativité de la conscience de Pourim tout au long du processus historique.

Pour les communautés juives, l'alternative entre l' étude des textes et la survie des communautés s'est incarnée dans ce binôme Esther-Pourim qui n'a cessé d'être la pierre angulaire entre ces communautés et le droit se constituant des états dits modernes.

L'influence de ce binôme jusque dans le champ artistique et théâtral, esquissé dans le chapitre 1 de cette deuxième partie prouve encore combien la singularité de cette création originale ne fut pas épuisé tout au long de l' histoire mais contribua au contraire à approfondir ces enseignements.

Ce n'est qu'avec la Shoah que nous allons pouvoir approfondir encore l'intérêt de ce binôme.